

ROYAUME DU MAROC

HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN

**OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE
DEVELOPPEMENT**

Rapport régional 2009

MEKNES-TAFILALET

Mars 2010

Table des matières

PREAMBULE	3
CONTEXTE REGIONAL DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL	6
1-Un développement régional profondément marqué par la géographie et par l'histoire	7
2-La dynamique démographique et l'urbanisation	11
3- Le contexte social	14
4- Le contexte économique	20
OBJECTIF 1 : REDUCTION DE L'EXTREME PAUVRETE ET DE LA FAIM	25
1-Situation actuelle et tendances	25
2-Contraintes	30
3-Stratégies à renforcer et mesures à prendre	30
OBJECTIF 2: ASSURER L'EDUCATION PRIMAIRE POUR TOUS	34
1. Situation actuelle et tendances	34
2. Contraintes	36
3. Stratégies à renforcer	36
OBJECTIF 3 : PROMOUVOIR L'EGALITE DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES	41
1-Situation actuelle et tendances	41
2-Contraintes	44
3-Stratégies à renforcer	45
OBJECTIF 4 : REDUIRE LA MORTALITE DES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS	48
1-Situation actuelle et tendances	48
2-Contraintes	50
3-Stratégies à renforcer	50
OBJECTIF 5 : AMELIORER LA SANTE MATERNELLE	53
1-Situation actuelle et tendances	53
2-Opportunités pour la maternité sans risque	56
3-Contraintes	57
4- Stratégies à renforcer	57
OBJECTIF 6 : COMBATTRE LE VIH-SIDA, LE PALUDISME ET D'AUTRES MALADIES	60
1-Situation actuelle et tendances:	60
2- Contraintes	62
3- Stratégies à renforcer :	62
OBJECTIF 7 : ASSURER UN ENVIRONNEMENT DURABLE	66
1-Situation actuelle et tendances	66
2- Contraintes	72
3- Stratégies à renforcer	73
LISTE DES ACRONYMES	77

Préambule

En adhérant à la Déclaration du Millénaire adoptée lors du Sommet mondial tenu en septembre 2000, le Maroc s'est engagé à conduire un processus de développement privilégiant la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à l'horizon 2015. Dès 2001, le pays s'est attelé à mettre en œuvre une série de programmes conséquents. Après huit ans de réalisations les résultats montrent que, pour certains objectifs, les performances enregistrées dépassent déjà les niveaux fixés par les cibles retenues, c'est notamment le cas de la pauvreté, l'accès à certains services de base (eau salubre et électricité), alors que pour d'autres, ils restent bien en deçà, comme pour ce qui concerne l'alphabétisation, la mortalité infantile et maternelle. Il est donc opportun de se demander si la cadence actuelle des réalisations permettra d'atteindre l'ensemble des OMD à l'horizon 2015.

Dans le cadre de l'évaluation périodique des réalisations des OMD et des aptitudes du pays à les atteindre à terme, il est apparu, aujourd'hui, que la prise en compte de la dimension territoriale est incontournable pour affiner l'analyse des performances et des déficits. Personne ne nie l'importance des indicateurs globaux, mais tout le monde en reconnaît les limites parce que l'agrégation occulte la réalité des inégalités territoriales et sociales. Les agrégats établis au niveau national cachent, parfois, des disparités criantes, voire intolérables. Conduire une évaluation du développement socio-économique au niveau territorial procède d'une volonté politique de consolidation du processus de démocratisation de la gestion des affaires publiques.

L'élaboration du présent rapport dédié à la région de Meknès-Tafilalet, qui est une expérience pilote, s'inscrit dans cette vision qui prône la territorialisation du suivi-évaluation des OMD. Le but visé est d'établir périodiquement des rapports régionaux sur la réalisation des OMD selon une approche participative impliquant les acteurs locaux de développement dans la recherche de solutions adaptées aux problèmes spécifiques locaux.

Cette première expérience est menée par le Haut Commissariat au Plan (HCP) en partenariat avec le Fonds des Nations Unis pour la Population (UNFPA), l'appui de la Wilaya de Meknès et le concours appréciable des services extérieurs. Les travaux d'élaboration de ce rapport se sont déroulés en deux étapes : la première correspond aux travaux préparatoires du projet de rapport menés par un comité technique restreint et la seconde aux consultations des différents partenaires et à un débat élargi.

Ainsi, au cours de la première étape, le comité technique composé des représentants du HCP, de l'UNFPA, des services extérieurs notamment de l'Education Nationale, de la Santé, de l'habitat, de la Justice, des Eaux et Forêt, de l'Office National de l'Eau Potable, de l'Office National de l'Electricité et de l'Entraide Nationale a tenu plusieurs réunions d'orientation et de coordination à Meknès. Ces partenaires ont proposé au Comité des projets de chapitres sur la réalisation des différents OMD en rapport avec leurs attributions. Ces propositions ont été confiées à un consultant national pour harmonisation et finalisation du projet de rapport qui a été soumis, pour avis, par le HCP, à la Wilaya de Meknès et aux services extérieurs concernés.

Dans une seconde étape, le document a fait l'objet d'un débat élargi à l'ensemble des partenaires aux fins de validation, dans le cadre d'un atelier tenu, à Meknès, le 29 décembre 2009.

Les travaux d'élaboration de ce premier projet régional ont permis de relever un certain nombre de difficultés en rapport avec le système régional d'information, le fonctionnement du cadre institutionnel et les moyens matériels consacrés à la connaissance des réalités locales.

Si au niveau national, le manque de données sur des problématiques importantes de développement est souvent relevé par les chercheurs, au niveau territorial, les insuffisances sont encore beaucoup plus accentuées, à la fois, sur le plan quantitatif et sur le plan qualitatif. Elles s'expliquent aussi bien par la non régionalisation des résultats de certaines enquêtes nationales, en raison des échantillons réduits, que par la carence d'enquêtes et d'études spécifiques sur les différents aspects du développement territorial. Plusieurs indicateurs retenus pour évaluer la réalisation de certaines cibles ne peuvent être quantifiés au niveau régional ou provincial faute de données disponibles. Parfois, même lorsque les données sont disponibles, leur fiabilité n'est pas prouvée parce que leur collecte n'est pas effectuée selon des méthodes statistiques rigoureuses et ne peuvent donc servir de base à l'élaboration d'indicateurs de résultat.

Deux types de contraintes ont été identifiés au niveau de la région: (i) Le premier concerne la couverture de la collecte de l'information qui n'est pas généralisée, comme dans le cas de l'état-civil. (ii) Le deuxième type de contraintes a trait à la non disponibilité de données (mortalité maternelle et infantile, estimation du PIB régional, données sur les aides au développement consacrées aux services sociaux de base...). Ainsi, la non disponibilité de l'information sur la coopération internationale, au niveau régional, ne nous a pas permis de traiter les cibles de l'objectif 8 dans le présent rapport.

Par ailleurs, tel qu'il fonctionne, l'espace institutionnel régional ne dispose pas de cadre de coordination, d'harmonisation des concepts et de centralisation des données sur les différents aspects de développement économique et social permettant le suivi-évaluation des réalisations. La direction régionale du HCP tente, actuellement, de mettre en place, en partenariat avec l'UNFPA, un point focal du système d'information régional, en lançant la constitution d'une base de données territoriales, mais la tâche semble nécessiter beaucoup d'efforts pour assurer l'alimentation périodique de cette base. De même, l'architecture administrative de certains départements représentés au niveau provincial, mais ne disposant pas d'organe de coordination au niveau régional, ne facilite pas la remontée et le traitement des données à ce niveau.

Enfin, une autre contrainte du système d'information régional réside dans l'insuffisance des moyens matériels consacrés à la collecte des données sur le terrain et à leur traitement. Plusieurs représentants des administrations déconcentrées justifient l'insuffisance ou la non disponibilité de l'information par le manque de moyens financiers pour entreprendre des études spécifiques ou des enquêtes régionales idoines.

L'ensemble de ces difficultés et contraintes montre que la nouvelle approche de territorialisation du suivi-évaluation des OMD est appelée à prendre en considération les limites imposées par le système d'information régional et à engager une réflexion sur la démarche de quantification de certaines cibles et sur les indicateurs alternatifs. Le présent document a essayé de s'inscrire dans cette démarche à travers l'utilisation d'indicateurs de processus là où l'information, pour mesurer les indicateurs de résultat, fait défaut.

Tout en s'inspirant de la structure du rapport national sur les OMD pour faciliter la comparabilité des indicateurs, le rapport régional a essayé de mettre en évidence les spécificités de Meknès-Tafilalet, ses forces et ses faiblesses et d'attirer l'attention sur les risques pouvant entraver la réalisation des OMD. Il a, également, mis l'accent sur l'opportunité du ciblage des zones connaissant des déficits sociaux afin d'améliorer l'efficacité de l'action corrective et d'accélérer la réalisation des objectifs visés.

Le rapport commence, ainsi, par une présentation du contexte régional de développement économique et social et passe en revue les OMD, les cibles et les indicateurs de performance tout en soulignant, pour chaque objectif, les contraintes et en rappelant les stratégies mises en œuvre pour les dépasser et promouvoir le développement de la région.

Contexte régional du développement économique et social

La région de Meknès-Tafilalet a, de par son histoire et sa géographie, joué et continue à jouer un rôle important dans le processus d'édification du Maroc moderne et de sa marche vers le progrès. Sa position stratégique au centre du territoire national a souvent placé la région au cœur d'évènements historiques et de problématiques de développement du pays. Elle a des frontières communes avec sept autres régions, sur les seize qui composent le royaume. La capitale régionale, Meknès, dispose d'un réseau de communication et de transport reliant le nord-ouest au sud-est et l'oriental (routes nationales, axes autoroutier et ferroviaire Rabat-Meknès-Oujda, proximité de l'aéroport de Fès). A l'exception de l'ouverture sur la mer, la région de Meknès-Tafilalet présente globalement des caractéristiques géographiques semblables à celles du territoire marocain dans sa globalité. Elle réunit trois ensembles géographiques distincts : la riche plaine de Saïs au nord, la chaîne montagneuse humide et enneigée en hiver au centre et les oasis et espaces désertiques au sud. Chacune de ces composantes exerce son impact sur les conditions de vie de la population.

Cette configuration, étendue à l'état de l'environnement naturel et à l'occupation de l'espace, représente assez bien celle du territoire national dans son ensemble où le jeu des rapports, à la fois, entre l'homme et la nature et entre les pouvoirs en place (Protectorat, autorités centrales, autorités locales) et les entités tribales, a façonné le mode de vie des populations locales et l'évolution séquentielle de l'urbanisation et du développement de la région. Au Maroc, les régions ne disposant pas de potentialités suffisantes (notamment en termes de ressources naturelles, comme les montagnes ou les zones désertiques) pour répondre aux besoins socio-économiques des populations n'ont pas évolué au même rythme que les riches plaines agricoles ou les grandes villes. La région de Meknès-Tafilalet n'a pas échappé à ce schéma de développement socio-économique différencié de ses territoires qu'elle peine actuellement à dépasser pour l'inscrire dans un cadre plus intégré et plus harmonieux.

Aujourd'hui, cette situation est en passe de changer favorablement même si le chemin est long et parsemé d'embûches. On relève, en effet, une ferme volonté affichée par les partenaires nationaux et locaux d'insuffler un nouvel élan au développement intégré des potentialités naturelles et humaines des différents territoires de la région, mais cet élan semble faire face à de nouveaux défis dont les enjeux sont de taille. Ces défis sont issus de l'ouverture de l'économie marocaine sur le marché extérieur et de la rude compétition qui y règne. Au

niveau de Meknès-Tafilalet, les activités agricoles et agro-industrielles, base de l'économie régionale, semblent évoluer, en dépit de leur potentiel de croissance et d'exportation, dans un contexte concurrentiel de plus en plus difficile.

Ces perspectives imposent aux acteurs locaux plus de vigilance et d'esprit d'innovation pour préserver leurs avantages comparatifs par rapport aux concurrents, surtout méditerranéens. La préservation de ces avantages est seule à même de consolider l'économie agricole, principale source d'emploi et de revenu, et d'éviter à la région des risques d'aggravation de l'exode rural et de dégradation des indicateurs sociaux, notamment de la pauvreté. La promotion du développement humain et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement passent, inévitablement, par la sauvegarde des emplois existants et la création de nouvelles opportunités d'emploi à travers, en particulier, la diversification de l'économie régionale et son intégration sectorielle et spatiale.

1-Un développement régional profondément marqué par la géographie et par l'histoire

La diversité géographique est un fort potentiel de développement

S'étendant sur une superficie de 79 210 km² (11% du territoire national), la région de Meknès-Tafilalet regroupe des territoires relativement distincts de par leur relief, le climat et le mode d'occupation du sol. En effet, les facteurs géographiques (morphologie du terrain, pluviométrie, potentiel hydraulique, patrimoine forestier) ont profondément marqué les modes de peuplement et de vie dans les différents territoires de la région. On peut ainsi distinguer trois ensembles géographiques :

Le plateau de Saïs au nord : c'est un espace bien arrosé (précipitations annuelles entre 350 et 550 mm), au potentiel agricole avéré et à forte densité de population. Le Saïs a attiré, à différentes époques de l'histoire, des vagues successives de populations. Il a ainsi été l'une des régions à vocation agricole les plus convoitées par le Protectorat français qui y a introduit l'agriculture moderne (vignoble, arboriculture, maraîchage) tout en développant un tissu agro-industriel local (huileries, conserveries, minoteries...). La mise en valeur agricole du Saïs a permis d'induire une dynamique économique autour des deux grandes villes impériales de la zone, Meknès et Fès. Leur rôle historique (anciennes capitales) a fait des deux villes des lieux d'échanges et de rayonnement commercial, de rassemblement des populations, d'activités socio-économiques et culturelles. Cette dynamique s'est traduite, au cours du 20^{ème} siècle, par une remarquable expansion urbaine des deux métropoles sous la

pression d'un exode rural des zones environnantes. Aujourd'hui, les études d'aménagement du territoire préconisent également le développement intégré du bi pôle Fès–Meknès et démontrent ses perspectives prometteuses.

Les montagnes du centre : s'étendant du sud-ouest au nord-est, la dorsale atlasique bienfaitrice de la région, en vertu de sa pluviométrie abondante (de 500 à 1000 mm par an), constitue un important château d'eau et espace forestier très riche en espèces variés. Cependant, cette chaîne montagneuse (Moyen Atlas et Haut Atlas oriental) qui abrite une biodiversité exceptionnelle connaît, depuis quelques décennies, un processus de dégradation que les efforts de protection et de régénération déployés par les acteurs locaux n'arrivent pas à compenser. Le surpeuplement de cette zone s'avère être aussi un facteur limitatif de son développement.

Les oasis et les étendues arides au sud : cette zone présaharienne au climat rude est un élément essentiel de l'identité de la région. Ses oasis qui s'égrènent le long des oueds Ziz et Ghéris, sur plus de 200 kms, entre le Haut Atlas oriental et le site médiéval de Sijilmassa forment un couloir stratégique qui avance dans le désert. Les cours d'eau ont, dans le passé, charrié des limons fertiles et les ont déposés dans les vallées contribuant ainsi à la fertilité des sols des oasis. En alimentant la nappe phréatique, le Ziz et le Ghéris ont permis, grâce à des systèmes ingénieux d'irrigation, le développement de l'agriculture intensive en plein désert et l'essor du palmier dattier en particulier. Mais avec la fréquence de la sécheresse, au cours des dernières années, la diminution et l'irrégularité des précipitations, l'économie agricole connaît d'énormes difficultés et l'offre d'emploi est en régression. C'est pour atténuer les effets de ces changements que l'Etat a lancé une étude sur la stratégie d'aménagement et de développement des Oasis devant déboucher sur un plan d'action concerté entre les différents acteurs.

Une histoire glorieuse

Les événements historiques, que la région a connus, ont laissé une empreinte indélébile, façonné l'identité régionale et permis l'édification de cités urbaines qui ont rayonné pendant des siècles sur une grande partie du territoire national. L'histoire nous apprend ainsi que la partie nord de la région abritait déjà, à l'époque de la conquête romaine, une ville bien organisée et florissante appelée Volubilis dont les origines remontent, probablement, à plus de 4 siècles avant J.C.

Située sur le plateau adossé au massif de Zerhoun, au cœur d'une région fertile et bien arrosée, la ville a attiré une population nombreuse et cosmopolite et

donné naissance, à l'époque déjà, à quelques unités industrielles. Plus tard, vers la fin du 8^{ème} siècle, Volubilis (ou Oualili) accueillit Moulay Idriss El Akbar, fuyant les massacres perpétrés en Arabie par les Khalifes Abbassides et le proclama Imam et Roi. Volubilis donna ainsi naissance à la dynastie idrisside qui a régné sur le Maroc pendant plus de deux siècles. Après la mort d'Idriss El Akbar, son fils Idriss El Azhar voyant que les capacités d'accueil de Oualili n'arrivent plus à faire face à l'afflux des immigrants, décida de chercher un site plus adéquat dans le plateau du Saïs. C'est ainsi qu'est née la ville de Fès (l'an 808) qui sera, des siècles durant, la capitale du royaume.

Pour sa part, Meknès doit son nom à la tribu Amazighe des Miknassis, maître du Tafilalet et du Maroc oriental, venue vers le 8^{ème} siècle, s'installer dans la région fertile autour de l'Oued Boufekrane, au Nord du Moyen-Atlas occidental. Après la chute de la dynastie idrisside, la région était prise par celle des Almoravides. En 1063, le Sultan Almoravide Yousef Ibn Tachfin fit fonder une ville fortifiée un peu plus au Sud du nom de Tagrart et les notables des bourgades auraient été invités à s'y installer. En 1145, après des années de siège, Abd El Moumen, fondateur de la dynastie des Almohades conquiert la ville, la rase et bâtit une nouvelle très marquée par le style andalou. Par la suite, au 13^{ème} siècle, sous le règne mérinide, de nombreuses institutions culturelles, religieuses et sociales ont été édifiées.

Au sud de la région, dans le Tafilalet où prédominait l'économie pastorale, un centre d'échanges entre éleveurs de troupeaux allait se transformer au milieu du 8^{ème} siècle en une véritable ville, Sijilmasa, qui s'est développée à la limite du couloir oasien dans le désert. Au fil des années, en plus de sa fonction commerciale, elle s'est donnée, par nécessité, une fonction industrielle, puis une fonction politique et culturelle, à la faveur de l'affluence des populations des zones environnantes. C'est à Sijilmasa que fut fondée la dynastie des Midrarides qui allait présider aux destinées de la ville et de sa région pendant pas moins de 160 ans. La succession d'autres dynasties n'a pas affecté, outre mesure, l'essor de Sijilmasa. La ville continuait, grâce à sa position stratégique, à jouer son rôle de centre économique florissant et de lieu de rassemblement des caravanes venant de Fès, de la région de Marrakech, de l'Oriental, de l'Algérie ainsi que d'autres pays africains voisins du sud et du sud-est.

Après la décadence de la dynastie saâdienne, au début du 17^{ème} siècle, et l'émergence d'une multitude de chefferies maraboutiques ou chérifiennes, Tafilalet donna alors au Maroc l'une de ses dynasties les plus prestigieuses, la dynastie alaouite. Sa première mission a été d'unifier la nation, reconquérir les portions du territoire occupées par les étrangers et édifier un Etat fort pour

préserver l'indépendance du pays. Le prestigieux sultan alaouite Moulay Ismaïl (1672-1727) transféra, en 1678, sa résidence de Fès à Meknès qu'il érige en capitale de son grand empire. Meknès renoua alors avec la prospérité économique et l'expansion urbaine à grande échelle. Elle devint la ville royale type et la première œuvre architecturale témoignant d'un urbanisme princier.

Cette option en faveur du plateau du Saïs, intervenue à différentes époques historiques, se justifiait par la richesse de la région et sa position centrale dans la moitié nord du territoire national, la plus peuplée. Cette zone est victime de son succès. C'est justement cette pression démographique, dont l'impact est souvent amplifié par les aléas climatiques, qui n'a cessé de constituer un des principaux facteurs de dégradation du patrimoine naturel et de fragilisation des écosystèmes locaux.

Ce processus de dégradation s'est trouvé accéléré, lors du protectorat français, parce que les autorités coloniales opéraient un traitement différencié du territoire marocain. Elles avaient privilégié le « Maroc utile » composé essentiellement des plaines côtières et du plateau du Saïs. Les impératifs militaires et les motifs économiques avaient conféré la priorité à l'équipement des zones de concentration des activités de production. Ce façonnement de l'espace régional au profit des zones de Fès et de Meknès (implantation des colons exploitants agricoles) était mené parallèlement au refoulement d'une partie de la population rurale (paysans dépossédés de leurs terres) vers les massifs montagneux du Moyen Atlas à faible potentiel économique. Cette période a été marquée par des affrontements récurrents entre les tribus résistantes et les autorités coloniales. La conquête du Moyen Atlas et de Tafilalet a été très sanglante et a duré plus de deux décennies. La lutte menée par le héros de la résistance du Moyen Atlas, Mouha Ou Hammou El Zaïani ainsi que les combats héroïques livrés par les pasteurs guerriers du Haut Atlas et du Tafilalet contre l'armée de la colonisation, sont des épopées écrites en lettres d'or dans la mémoire de la nation marocaine.

En revanche, la situation dans le Saïs et ses centres urbains était relativement plus maîtrisée. Meknès a été érigé en pôle de croissance économique axée sur la production agricole, l'élevage et l'agro-industrie. Cette vocation, qui a été largement prouvée aussi bien à l'époque antique que médiévale et moderne, a attiré une panoplie d'entreprises agroalimentaires et a permis d'asseoir de bonnes bases pour son développement économique. Aujourd'hui, Meknès et sa région sont appelées à plus de diversification économique, à un aménagement spatial plus intégré et à un développement social plus équitable. Le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire a tracé les grandes lignes de cet

aménagement intégré et a déjà servi de cadre de référence pour la couverture de l'ensemble des agglomérations de la région par des documents d'urbanisme.

2-La dynamique démographique et l'urbanisation

La population de la région de Meknès-Tafilalet est passée de 1,9 million d'habitants en 1994 à 2,14 millions en 2004 pour s'établir à 2,2 millions en 2008. Cette évolution laisse apparaître une tendance à l'essoufflement de la croissance démographique puisque le taux annuel moyen n'a cessé de décroître depuis le début des années 80. De 1,9% entre 1982 et 1994 à 1,2% durant la décennie suivante, il est estimé à 0,8% entre 2004 et 2008. Cette décélération de la croissance démographique est relativement plus accentuée que celle enregistrée à l'échelle nationale (1,4% entre 1994 et 2004 et 1,1% entre 2004 et 2008). L'indice synthétique de fécondité au niveau régional (2,3) est légèrement inférieur à la moyenne nationale (2,5) aussi bien en milieu urbain (2 contre 2,1) qu'en milieu rural (2,9 contre 3,1).

Une dynamique différenciée selon les provinces

La dynamique démographique n'est cependant pas uniforme sur tout le territoire régional. Le manque d'activité économique et d'offre d'emploi, pour les jeunes en particulier, ainsi que les contraintes climatiques en sont les principales causes. Durant la période intercensitaire (1994-2004), le nord de la région, correspondant à la préfecture de Meknès et à la province d'El Hajeb, a connu une croissance supérieure à la moyenne nationale (1,6% pour Meknès et 1,8% pour El Hajeb) alors que le reste des provinces a connu une quasi-stagnation. Le taux de croissance est nettement plus faible à mesure que l'on se dirige vers le sud (1,2% à Ifrane, 1% à Khénifra et 0,6% à Errachidia) en raison surtout de l'émigration.

En dépit de la concentration de la population (44%) dans la partie nord sur 5% du territoire régional, correspondant à la préfecture de Meknès (750 000 habitants) et à la province d'El Hajeb (222.000 habitants), le reste de la région (95%) connaît une charge démographique trop importante par rapport au potentiel économique actuellement mis en valeur. Même si la densité de population (42 habitants/km² à Ifrane et Khénifra et 9 habitants/km² à Errachidia) est plus faible que celle du nord (240 habitants/km²), les terres agricoles sont limitées, l'économie n'est pas diversifiée et le climat est rude dans les massifs montagneux et les zones présahariennes. Ce sont autant de contraintes pour le développement social aussi.

En matière d'urbanisation, la région connaît une dynamique qui semble être légèrement plus soutenue que celle enregistrée au niveau national. L'expansion

urbaine y est relativement bien maîtrisée et la tendance est à l'émergence de plusieurs petites et moyennes villes dans les différentes provinces. Le taux d'urbanisation est passé de 50,7% en 1994 à 58% en 2008, contre 51,4% et 57% pour l'ensemble du pays. Le taux oscille entre 82% dans la préfecture de Meknès et 36% dans la province d'Errachidia. La seule grande ville de la région est Meknès (475 000 habitants en 2004) qui s'est accrue au rythme annuel de 1,7% (entre 1994 et 2004), celle d'Errachidia (77.000 habitants) de 2,1% et celle de Khénifra (73.000 habitants) de 1,9%. Parmi les autres villes les plus dynamiques, en raison notamment de l'exode rural, figurent en premier lieu les petits centres urbains. Ceux de moins de 5.000 habitants semblent attirer de plus en plus de monde puisque leur taux de croissance démographique est le plus fort (3,5% par an), suivis des petites villes de 20.000 à 50.000 habitants (2,6%) et des villes moyennes (1,9%).

Quant à la population rurale, elle a stagné (0%), entre 1994 et 2004, au moment où, au niveau national, le taux d'accroissement annuel moyen était de 0,6%, ce qui confirme que l'exode rural reste actif dans la région et contribue à l'émergence de plusieurs petits centres urbains (moins de 5.000 habitants) dans les différentes provinces. Ces centres n'étaient, en majorité il y a quelques années, que de petites agglomérations rurales. Dans les provinces d'Errachidia et de Khénifra, la population rurale connaît même une régression (-0,2%), seule celle d'El Hajeb reste relativement dynamique (+0,7%).

Même si les centres urbains de moins de 10 000 habitants représentent à peine 10% de la population urbaine, leur dynamisme ouvre de nouvelles perspectives à la politique d'aménagement et de développement humain, notamment des zones montagneuses et semi-désertiques. L'extension du réseau de ces centres, accompagnée d'un effort soutenu de développement économique, contribuerait au renforcement du maillage des provinces du centre et du sud par des infrastructures et équipements sociaux permettant ainsi de réduire la pression démographique sur les capitales provinciales et d'améliorer l'accès des populations aux services de base.

L'analyse de la répartition par groupes d'âges de la population régionale révèle que celle-ci a déjà entamé la phase de transition démographique caractérisée par une nette baisse de la fécondité engendrant le rétrécissement de la base de la pyramide des âges et son élargissement relatif au niveau des tranches d'âges de 15 à 59 ans, ainsi que par l'accroissement de la proportion des personnes âgées de 60 ans et plus se traduisant par une tendance au vieillissement de la population.

A l'instar de l'ensemble du pays, la région connaît, depuis quelques années, une diminution de la proportion des moins de 15 ans. Elle est passée de 36,3% en 1994 à 30,3% de la population régionale en 2004 (31,2% à l'échelle nationale). Cette tendance régressive de la part de ce groupe d'âges devrait avoir un impact positif sur les niveaux de scolarisation à travers la diminution des effectifs des enfants à scolariser dans l'ensemble des provinces. En revanche, la proportion de la population âgée de 60 ans et plus est en augmentation dans la région. Elle a évolué de 7,3% en 1994 à 8,5% en 2004 (8,1% pour l'ensemble du Maroc). Le phénomène est plus apparent dans les massifs montagneux (9,2% à Khénifra et 9,1% à Ifrane) que dans les plaines et les plateaux (7,9% à Errachidia et El Hajeb et 8,8% à Meknès).

Par ailleurs, l'analyse des mouvements migratoires entre les régions, selon les résultats du RGPH 2004, montre que la région de Meknès-Tafilalet accuse un solde négatif (231.400 arrivants contre 275.800 partants). Ceux qui se sont installés dans la région viennent essentiellement de 4 régions à savoir, Taza-AL Hoceima-Taounate, Fès-Boulmane, Rabat-Salé-Zemmour-Zaer et Gharb-Chrarda-Beni Hssen. La plupart de ces migrants (75,6%) appartiennent aux groupes d'âges des 15-59 ans et deux sur trois d'entre eux sont arrivés après 1990. Ceux qui ont quitté la région étaient également en majorité (78,2%) en âge d'activité (15-59 ans). Ils ont élu domicile dans plusieurs régions et, en particulier, dans celles de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer et de Fès-Boulmane. Deux sur trois avaient émigré depuis moins de 15 ans (avant 2004).

Sur le plan de l'instruction, les arrivants avaient des niveaux d'études relativement moins élevés que les partants. Parmi les premiers, 42,8% n'avaient aucun niveau, 35,8% avaient le niveau du primaire ou du collège et 18,6% avaient le niveau secondaire ou supérieur. Ils étaient salariés à concurrence de 69,2%. Les hauts responsables, les hauts cadres, les professions libérales et les cadres moyens représentaient 17,8%. En revanche, parmi les partants 32% n'avaient aucun niveau, 38,9% avaient le niveau du primaire ou du collège et 25,8% avaient le niveau du secondaire ou du supérieur. Ils sont en majorité des salariés (78,8%). Ainsi, la proportion des hauts responsables, les supérieurs et moyens et les professions libérales était de 20,1%. Les mouvements migratoires se traduisent, pour la région, par un solde négatif des compétences.

L'activité de la population en attente d'impulsion

Quant à la population âgée de 15 à 59 ans dont la proportion (61,1% en 2004) est légèrement supérieure à la moyenne nationale (60,7%), elle constitue un réservoir d'une main d'œuvre pléthorique. La population active, estimée à 720.000 personnes, représente un défi majeur pour la région dont le potentiel

économique reste globalement limité. Selon l'enquête nationale sur l'emploi, le taux d'activité à Meknès-Tafilalet est passé de 52,8% en 1999, à 46,4% en 2008, alors qu'au niveau national, il était de 50,6% (soit un écart de 4,2 points de pourcentage). Le taux régional est resté pratiquement stable entre 2006 et 2008. L'écart entre le taux régional et national est enregistré aussi bien en milieu urbain (5 points) qu'en milieu rural (4,4 points). Le plus faible taux d'activité est le lot de la province d'Errachidia, soit 40,8% (36,2% dans l'urbain et 43,7% dans le rural). Par sexe, l'écart entre le taux régional et le taux national est moins prononcé chez les hommes (2 points) que chez les femmes (6 points) qui semblent avoir plus de difficultés à trouver un emploi dans la région. Selon la situation dans la profession, la population active est composée de 35% de salariés (60% en milieu urbain), de 28% d'indépendants (40% en milieu rural) et de 25,5% d'employés non rémunérés (aides familiales).

Les résultats de l'enquête nationale sur l'emploi de 2008 montrent que le taux de chômage a relativement baissé. Il est passé de 15% en 1999, à 11,6% en 2006 pour s'établir à 9,6% en 2008, au même niveau que le taux moyen national. Il est de 16,3% en milieu urbain (14,2% pour les hommes et 24,7% pour les femmes) et de 2,5% en milieu rural. La population âgée de 15 à 24 ans semble être la moins bien lotie avec un taux de chômage de 17,5% (35,9 % en milieu urbain et 5,7% en milieu rural).

Ainsi, en dépit de la géographie physique segmentée et potentiellement porteuse de la région, sa transition démographique ne semble pas, globalement, s'opérer dans un contexte économique favorable qui aurait pu en faire une aubaine au profit du développement régional. L'économie régionale n'est pas suffisamment dynamique pour tirer profit du capital humain disponible.

3- Le contexte social

Sur le plan social, la région a connu un développement différencié selon les territoires et les domaines d'activité. Les rythmes d'évolution des réalisations des OMD laissent apparaître des résultats mitigés. Si en matière de lutte contre la pauvreté, la réalisation de l'objectif est sur la bonne voie, en matière d'alphabétisation et de scolarisation, les objectifs semblent être difficiles à atteindre à l'horizon 2015. Par contre, en comparaison avec les indicateurs sociaux établis pour l'ensemble du pays, Meknès-Tafilalet enregistre des niveaux légèrement supérieurs en matière d'alphabétisation et de scolarisation, mais des écarts négatifs en matière de pauvreté et d'encadrement médical malgré un réseau d'infrastructure sanitaire relativement développé. Au sein de la région, les inégalités sont visibles entre les provinces, le milieu de résidence et le sexe. La rudesse du climat, les contraintes économiques, l'enclavement et

l'insuffisance des équipements sociaux, surtout dans les zones rurales, sont parmi les principaux facteurs qui ont conjugué leurs effets respectifs pour accentuer les inégalités de développement humain entre les différentes provinces de la région.

L'avance en matière d'alphabétisation s'estompe au fil des années

La comparaison des résultats des deux recensements de 1994 et de 2004 montre que le taux d'analphabétisme (de la population âgée de 10 ans et plus) dans la région est passé de 53% à 42%, contre 55% et 43% au niveau national. L'avance de 2 points de pourcentage en matière d'alphabétisation que la région avait sur la moyenne nationale s'est réduite de moitié en une décennie. En 2008, le taux d'alphabétisme de la population âgée de 15 à 24 ans est estimé à 82,9% et celui de la population de 10 ans et plus à 61,2%. Un tel rythme d'alphabétisation (près d'un point de pourcentage par an) laisse augurer, à l'instar du reste du pays, de perspectives peu encourageantes pour éradiquer, en 2015, le fléau de l'analphabétisme. Mais la région connaît un phénomène autrement plus préoccupant et qui réside dans l'ampleur des inégalités entre les sexes, les provinces et les milieux de résidence, que cachent les moyennes régionales.

En effet, la population féminine est plus touchée par l'analphabétisme puisque son taux est passé de 53,6% en 2004 à 49,7% en 2008¹, contre respectivement 29,8% et 26,6% pour la population masculine. Selon le milieu de résidence, ce phénomène a évolué de 30,9 % à 30% en milieu urbain, alors qu'en milieu rural, il est passé de 56,7% à 51,6 %. L'écart semble se combler très lentement, mais la lenteur de la progression en milieu urbain est préoccupante.

La situation de l'analphabétisme inquiète en raison, d'une part, de l'ampleur des inégalités entre les deux sexes et milieux de résidence et, d'autre part, de la complexité de l'intervention en milieu rural souvent pauvre et parfois enclavé. Dans les zones montagneuses, les moyens de subsistance des populations sont plus limités et les conditions de vie plus difficiles.

Le niveau de scolarisation

En dépit de quelques disparités entre les provinces et les sexes, les performances de la région en matière de scolarisation sont globalement proches de celles enregistrées dans l'ensemble du pays. Les taux nets de scolarisation sont estimés, en 2008/09, dans la région à 70,7% pour le préscolaire et à 88,1% pour le primaire (59,7% et 90,5 % à l'échelle nationale).

¹ Enquête nationale sur l'emploi, 2008.

Les élèves inscrits dans l'enseignement préscolaire, en 2008/09, représentent 11,2% de l'effectif national, dont 47% sont des filles. La majorité de ces élèves (70%) fréquente les écoles coraniques relativement plus répandues dans la préfecture de Meknès et la province d'Errachidia. Cette dernière concentre 39,5% de l'effectif.

L'enseignement primaire public accueillait 7,4% de l'effectif national, en 2008/09, dont 47,1% de filles, alors que l'enseignement privé, implanté surtout à Meknès, ne scolarise que 7,2% de l'effectif des élèves du primaire dans la région et 5,4% de l'effectif du primaire privé au niveau national. L'effectif global scolarisé, 2008/09, rapporté à la population régionale donne un ratio de 12,7%, contre 11% en 1990/91. Aux mêmes dates, ces ratios étaient respectivement de 12,6% et 12,4% au niveau national.

Au niveau de l'enseignement secondaire collégial public, le taux net de scolarisation s'élevait à 47,7% en 2008/09, et un ratio global par rapport à la population de 5,2% dépassant légèrement le ratio national (4,6%). Ces ratios étaient respectivement ont respectivement les mêmes en 1990/91. Dans l'enseignement secondaire qualifiant, le taux net de scolarisation était de 23,4% et le ratio par rapport à la population, estimé à 2,8% se situe à un niveau légèrement supérieur au ratio national (2,3%).

En ce qui concerne la formation professionnelle, les établissements publics et privés que compte la région totalisaient un effectif de 16811 stagiaires dont 70,1% dans le secteur public, en 2008/09. Cet effectif représentait 6,7% de l'ensemble des stagiaires au Maroc. La proportion des filles était de 39% dans la région et 41,7% au niveau national. Les techniciens et les techniciens spécialisés représentent 58% de l'effectif (60,1% pour l'ensemble du pays), les stagiaires du niveau qualification 25,6% et ceux du niveau spécialisation 16,4%.

Développement notable de l'enseignement supérieur

Par ailleurs, la région abrite plusieurs établissements et institutions universitaires et de formation de cadres spécialisés. L'université Moulay Ismael est la plus importante avec 23.465 étudiants, en 2008/09, dont 90% à Meknès et 10% à Errachidia. Elle regroupe trois Facultés (lettres et sciences humaines, sciences et sciences juridiques économiques et sociales) et deux écoles supérieures à Meknès (Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers et Ecole Supérieure de Technologie) et deux Facultés à Errachidia (polydisciplinaire et sciences et techniques). L'effectif de ses enseignants permanents s'élevait, en 2008/09, à 697 avec un taux de féminisation de 18,8%. Ifrane abrite, pour sa part, la première université privée (anglophone) au Maroc, l'université d'Al Akhawayne, dont l'effectif des étudiants s'élève à 1300. A ces établissements

s'ajoutent l'École Nationale d'Agriculture, l'Académie Royale Militaire, l'École Normale Supérieure et l'Institut de Formation des Cadres de Santé à Meknès, le Centre Pédagogique Régional ainsi que trois centres de formation des instituteurs (Meknès, Khénifra et Errachidia). L'effectif global des inscrits dans l'ensemble de ces institutions de l'enseignement supérieur public s'élève à près de 25.850 étudiants (contre 12.534 en 1990/91), soit 8,1% de l'effectif des étudiants au Maroc. La proportion des filles parmi les étudiants est passée de 35,6% en 1990/91 à 45,6% en 2008/09. Rapporté à la population régionale, l'effectif global donne un ratio de 11,7 étudiants pour 1000 habitants, contre 10,1 étudiants au niveau national.

Infrastructure sanitaire marquée par la persistance d'inégalités spatiales

Le réseau d'infrastructure sanitaire développé par l'Etat, dans les différentes provinces de la région au cours des dernières années, semble répondre à l'essentiel des besoins des populations urbaines. Dans les zones rurales, notamment centrales, les contraintes du milieu physique et l'enclavement limitent l'accès des populations aux services de santé.

La région disposait en 2008 de 10 hôpitaux généraux et 3 hôpitaux spécialisés, 172 centres de santé (dont 107 ruraux) et 95 dispensaires ruraux². La capacité litière s'élevait à 2 527, soit un lit d'hôpital pour 873 habitants, contre 1 140 habitants à l'échelle nationale. Toutefois, les inégalités provinciales sont manifestes puisque ce ratio varie de 557 habitants/lit dans la préfecture de Meknès à plus de 4 000 habitants/lit dans la province d'El Hajeb. La proximité des hôpitaux de Meknès semble expliquer la faible capacité litière d'El Hajeb.

De même pour les centres de santé ruraux (CSR), la région semble être relativement mieux équipée (8 570 habitants/ CSR en 2008, contre 10 870 habitants/CSR au niveau national), mais le ratio varie selon les provinces de 8 300 habitants à Meknès à 10 783 habitants à El Hajeb. Pour les dispensaires ruraux, on constate également que la province d'El Hajeb enregistre le ratio le plus élevé (un dispensaire pour 21 330 habitants), alors que celui de la province d'Ifrane est le moins élevé (un dispensaire pour 5 230 habitants), soit 4 fois moins que la moyenne nationale (19 660 habitants).

Concernant les centres de santé urbains (CSU), le ratio régional (19 846 habitants/CSU) est nettement mieux que la moyenne nationale (25 510 habitants/CSU), mais les inégalités provinciales sont importantes puisque le ratio se situe à 15 800 habitants/CSU à Ifrane et s'élève à 26 272 habitants/CSU à Khénifra.

² Annuaire statistique du Maroc, 2009.

En matière d'encadrement médical, la région disposait, en 2008, de près d'un millier de médecins (568 exerçant dans le secteur public et 421 dans le privé), soit un ratio de 4,5 médecins pour 10.000 habitants, la moyenne nationale étant de 6,2 médecins, ce qui dénote une relative insuffisance en matière d'encadrement médical, d'autant que plus de la moitié des médecins (58,2%) exerce dans la préfecture de Meknès. Dans les autres provinces, le ratio d'encadrement varie de 4,7 à Ifrane à 2,4 à Errachidia. Les provinces de Khénifra et d'El Hajeb comptent respectivement 2,6 et 3,2 médecins pour 10.000 habitants.

Conditions d'habitation des ménages

Dans la région, le parc de logements est composé essentiellement, selon le RGPH de 2004, de type « maison marocaine » moderne ou traditionnelle (qu'occupent 57,7% des ménages) et d'habitat de type rural (26,7% des ménages). Dans l'ensemble du pays, ces deux types d'habitat sont occupés respectivement par 50,1% et 29% des ménages. L'habitat insalubre (6,5% des ménages) et le logement de type appartement (3,8% des ménages) sont relativement plus limités qu'au niveau national (7,2% et 7,6% des ménages).

En matière d'équipement de base du logement, deux constats doivent être signalés. Le premier concerne l'accès par branchement à l'eau et à l'électricité pour lesquels la région présente des indicateurs supérieurs aux moyennes nationales. Le second est relatif à l'insuffisance des autres équipements de base, et en particulier l'assainissement.

Les estimations données par l'enquête annuelle sur l'emploi du Haut Commissariat au Plan montrent une nette amélioration des taux d'accès à l'eau potable et à l'électricité, entre 1999 et 2008. Pour l'eau, la proportion des ménages occupant des logements branchés au réseau de distribution ou ayant accès à une source d'eau salubre, a évolué de 80,7% à 89,1% et pour l'électricité de 74,5% à 90,1%. Si en milieu urbain, l'évolution de l'accès à l'eau et à l'électricité dans la région (respectivement 96,6% et 96,1%), était relativement lente, les progrès sont plutôt enregistrés en milieu rural où le taux d'accès à l'eau potable est passé de 59,2% en 1999 à 76,9% en 2008³ (85% dans l'ensemble du pays). De même pour l'accès à l'électricité, le taux est passé de 48,7% à 80,4% en 2008⁴ (80,5% au niveau national). Ces progrès sont le résultat des efforts déployés par les pouvoirs publics en vue de renforcer l'accessibilité des ménages ruraux à ces deux services à travers le programme d'alimentation

³ Enquête nationale sur l'emploi, 2008.

⁴ idem

généralisée de l'eau potable en milieu rural (PAGER) et le programme d'électrification rurale globale (PERG).

Bien que l'objectif de généralisation de l'accès ne soit pas encore atteint, la desserte de la majorité des localités rurales s'est beaucoup améliorée dans la mesure où elles sont intégrées aux réseaux de distribution et que le service est disponible. Pour l'eau potable, par exemple, le taux de desserte de la population rurale est estimé par l'ONEP, en 2008, à 87% dans la région.

Pour ce qui est des autres équipements de base du logement, les indicateurs de la région sont globalement en deçà des indicateurs moyens pour l'ensemble du pays, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Faute de données récentes au niveau régional, on se référera aux résultats du RGPH. En ville, les logements équipés de salle de toilette et de salle de bain moderne ou de douche représentaient, en 2004, respectivement 94,6% et 34,9% contre 96% et 40,9% au niveau national. L'écart est plus important en milieu rural où ces proportions étaient respectivement de 45,1% et de 3,7% alors que les proportions moyennes, dans le milieu rural, s'élevaient à 59% et 4,8%. En matière d'évacuation des eaux usées, les 2/3 des ménages occupaient, en 2004, des logements raccordés au réseau public d'assainissement ou pourvus de fosses septiques (69,6% au niveau national). Les estimations faites, en 2008, sur la base de l'enquête nationale sur l'emploi, montrent qu'en milieu urbain, les logements raccordés au réseau d'assainissement représentent 87,6%. Cette proportion est de 13,3% en milieu rural.

Ces éléments de confort illustrent bien le chemin qui reste encore à parcourir pour améliorer les conditions de vie des ménages, notamment en milieu rural, et montrent aussi combien une politique volontariste appropriée peut développer significativement certains services de base comme l'eau et l'électricité. Si pour ces deux services, l'accès des ménages est relativement mieux assuré dans la région de Meknès-Tafilalet, pour les autres équipements de base, le besoin de mise en œuvre de programmes de développement plus audacieux se fait pleinement sentir.

Par ailleurs, l'indice de développement social, qui mesure le niveau d'accès des populations rurales aux deux services ainsi qu'au réseau routier, a été, en 2004, de 0,314 dans la province de Khénifra, de 0,473 dans celle d'Ifrane et de 0,519 dans celle d'El Hajeb. Ce qui montre que, dans les zones montagneuses, le relief constitue un facteur limitatif supplémentaire, en matière de développement social, que dans la plaine puisque cet indice a atteint 0,665 à Errachidia et à Meknès.

4- Le contexte économique

Les lignes de force de la région de Meknès Tafilalet résident dans la diversité des potentiels de développement de ses territoires. Si, dans le passé, la mise en valeur de ces territoires était axée essentiellement sur l'agriculture et l'élevage et modulée selon la pluviométrie, le tracé des cours d'eau et les possibilités d'irrigation, aujourd'hui, la région est à la recherche de valorisation des autres potentialités locales, naturelles et humaines, et envisage de nouvelles perspectives de développement intégré. En plus des potentialités agricoles avérées, ses différents territoires ne manquent pas d'atouts pour la promotion du développement d'autres secteurs comme le tourisme dans toutes ses composantes, l'industrie, l'énergie ou l'artisanat offrant ainsi de nouvelles opportunités de croissance économique et d'emploi.

Un pôle de production agricole performant

La région dispose de vastes terres cultivées (environ 650 000 ha en 2007), notamment dans le Sais et les vallées des massifs montagneux où la pluviométrie est globalement suffisante. Nombreux sont les rivières qui naissent dans les Causses et le Moyen Atlas (Oum Er Rbiâ, Grou, Bouregreg, Mikkes, Tizguitte...) ou le Haut Atlas (Moulouiya, Ziz, Ghéris). Ce réseau hydrographique a permis, au cours des dernières années, d'édifier une douzaine de barrages pour réguler les écoulements, le volume d'eau d'irrigation de 129 000 ha en aval et l'approvisionnement des populations en eau potable.

En termes de production, les céréales restent prédominantes puisque 60% environ des terres cultivées leur sont réservées (2007). En plus des céréales, la région produit également des olives (activité millénaire), des cultures maraichères et des fruits. Elle est aussi la principale région de production des pommes et d'oignons et un centre important de production de dattes. Le Tafilalet possède la deuxième grande palmeraie du Maroc (un tiers de la production nationale de dattes). Dans la région se trouve également le plus grand vignoble du pays.

Par ailleurs, l'élevage occupe une place privilégiée parmi les activités économiques de base de la région, surtout au centre et au sud où il constitue une source essentielle de revenu de la population. Il doit son développement à l'existence de vastes parcours collectifs et forestiers. La région est connue par les pratiques séculaires de transhumance, même si, au cours des dernières années, les mouvements de troupeaux se sont vus imposer quelques règles dues à la délimitation et à la protection du domaine public forestier.

La vocation agro-industrielle de la région

Le développement du tissu agro-industriel s'est essentiellement appuyé sur les matières premières disponibles dans la région. Il s'agit des produits d'abord d'origine agricole, ensuite forestière et minière. Les 242 établissements implantés dans la région (2007) emploient 12 104 personnes et se concentrent à concurrence de 72% dans la préfecture de Meknès; c'est dire que le tissu industriel des autres provinces est quasiment négligeable. La production industrielle régionale provient essentiellement du secteur agro-alimentaire (41%).

La renommée de la région en tant que pôle agro-industriel a milité en faveur du choix de Meknès, par l'Etat, pour accueillir l'important projet « Agropolis ». La première tranche de ce projet de parc agro-industriel portera sur 130 ha pour un investissement (direct et indirect) de 5 milliards de DH et 11 000 emplois directs. Au terme de l'achèvement des travaux, prévu pour la fin de 2010, ce grand projet contribuera de manière significative à l'accroissement de l'offre d'emploi et au développement de la région de Meknès.

Un secteur minier en perte de vitesse

Au cours du siècle dernier, les deux provinces de Khénifra et d'Errachidia connaissaient une activité minière florissante. Aujourd'hui, plusieurs gisements (plomb et zinc notamment) sont presque épuisés. La région produit à peine 26.000 tonnes de plomb et 8.000 tonnes de zinc (2008). Les autres minerais extraits sont la barytine (339 811 t), la fluorine (380 t) et, secondairement, l'antimoine, le manganèse et le marbre. L'espoir est placé dans la recherche minière en raison de la présence d'une structure géologique variée et surtout d'une éventuelle exploitation des énormes réserves avérées (18 milliards de tonnes) de schistes bitumeux de Timahdite.

Un secteur artisanal porteur

L'artisanat est une activité traditionnelle ancestrale dans la région de Meknès-Tafilalet. Grand pourvoyeur d'emploi (50.543 personnes en 2008), le secteur offre une gamme variée de produits, œuvre de 105 métiers. Ceux qui distinguent le plus la région concernent :

- le travail du bois : l'activité doit son développement au domaine forestier des massifs montagneux qui s'étend sur 877.418 ha. La diversité des essences aussi bien des résineuses (cèdre, thuya, pin, genévriers) que feuillues (chêne vert, chêne liège, etc.) constitue une aubaine pour les artisans de la région ;

- la fabrication des tapis citadins et traditionnels : les tapis du Moyen et Haut Atlas ont une grande renommée sur le marché ;
- le textile qui offre une gamme variée de produits : tissage de vêtements de corps, objets de décoration, broderies sur tenues de femmes (caftans en particulier) ;
- le travail des métaux : bijouterie, ferronnerie... ;
- la terre cuite : poterie, céramique, zellige traditionnel et sculpture sur plâtre.

Les activités de l'artisanat qui attirent le plus de main d'œuvre sont le textile (17.881 personnes en 2008), les services (11.690 personnes) et le travail du bois (6.738 personnes). Plusieurs activités sont regroupées dans cinq complexes artisanaux (Meknès, Azrou, Khénifra, Errachidia et Rissani) et un atelier national de poterie et s'appuient sur deux agences d'artisanat et quatre centres de qualification professionnelle. Encouragés par l'Etat en vue de mieux organiser l'approvisionnement en matières premières et la commercialisation des produits du secteur, les artisans s'organisent progressivement en coopératives (82 regroupant 1867 adhérents en 2008) et en associations professionnelles.

Dans le cadre de la « vision 2015 » du département de l'artisanat, la région devrait bénéficier d'un ensemble de projets tels que le village intégré de RMIKA à Meknès, un complexe de menuiserie à Azrou, un institut des arts de l'artisanat ainsi que d'autres centres de formation et d'appui à la production et à sa commercialisation.

Dans le sillage de cette vision, un contrat-programme liant l'ensemble des acteurs (Etat, collectivités locales, chambres d'artisanat et associations locales) pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action s'étalant sur la période 2010-2014. Ce plan devrait, sur la base d'un diagnostic régional partagé, présenter une vision stratégique du secteur de l'artisanat et un programme d'action détaillé à moyen terme.

Un secteur touristique prometteur

Les performances actuelles de l'activité touristique régionale (425 000 nuitées pour une capacité de 8033 lits en 2007) sont loin de refléter les possibilités de mise en valeur du potentiel de développement du secteur. Les lignes de force de ce potentiel résident dans la richesse de son patrimoine historique, naturel et culturel :

- un patrimoine historique inestimable mais peu valorisé : les vestiges préhistoriques de Volubilis, le sanctuaire de Moulay Idriss et la ville

impériale de Meknès, qui abrite la cité Ismaélienne avec ses somptueux monuments (classée patrimoine universel de l'humanité par l'UNESCO, en 1996), sont des sites de grand intérêt pour le tourisme culturel. La mise en valeur de ces sites s'impose d'autant plus qu'elle pourrait attirer des touristes aussi bien nationaux qu'étrangers ;

- une diversité naturelle exceptionnelle du Moyen et du Haut Atlas: le couvert végétal des provinces d'Ifrane et de Khénifra est immense et très diversifié (7,7% de la superficie forestière nationale). La province d'Ifrane est particulièrement connue par sa forêt de cèdres centenaires, enneigés en hiver. C'est l'une des plus belles cédraies du monde. En plus de sa flore et de sa faune, très riches, la chaîne atlasique est parsemée de parcs nationaux, de sources et de lacs peu valorisés ;
- la beauté des sites naturels à l'orée du désert : au sud de la région, les fameuses gorges et vallées des oueds Ziz et Ghéris, les oasis et leurs palmeraies, les kasbas et les ksours représentent à la fois les merveilles de la nature, la capacité d'adaptation de l'homme à la rudesse du climat et sa quête ingénieuse séculaire de préservation des écosystèmes locaux. Même avec certaines conditions extrêmes (températures élevées, sable mouvant), le tourisme peut en tirer des avantages. C'est le cas de Merzouga avec ses dunes de sable qui attire, chaque année, plus de touristes en quête de « bain de sable » thérapeutique.

La région ne manque, donc, pas d'atouts pour promouvoir son développement touristique mais ses potentialités ont besoin d'une meilleure valorisation. De larges perspectives sont ouvertes pour la promotion de trois types de tourisme : le culturel à Meknès et ses environs, l'éco-tourisme dans les massifs montagneux et le tourisme du désert.

L'ensemble de ces éléments montre que les potentialités économiques sont importantes dans plusieurs secteurs mais l'économie régionale reste actuellement centrée sur la principale vocation de la région, en l'occurrence l'agriculture qui emploie 45,1% de la population active occupée (77,4% de l'emploi rural). Face à l'abondance de la main d'œuvre, consécutive à la transition démographique, le secteur agricole n'offre pas suffisamment d'emplois, en raison de ses rigidités et de ses limites en matière de productivité. Le taux de chômage relativement élevé, en dehors des années pluvieuses, s'explique, dans une large mesure, par le manque de développement des autres activités économiques (industrie, tourisme, artisanat, services). Une plus grande diversification de l'économie régionale s'impose pour répondre à la demande d'emploi dans cette région relativement peuplée. La lutte contre la pauvreté et la précarité et l'amélioration de l'accès aux services sociaux passent par une

meilleure offre d'emploi aux populations actives pour assurer un revenu durable.

Plusieurs études ont été récemment lancées dans la région en vue de mettre en lumière les potentialités de la région et promouvoir son développement. Par ces études, les acteurs de développement visent à ouvrir de nouvelles perspectives de valorisation du potentiel régional. Parmi ces études, on peut citer les suivantes :

- l'étude sur les opportunités d'investissement dans la région de Meknès-Tafilalet dont l'objectif est de constituer, en partant d'un diagnostic stratégique de la région et de ses potentialités, une banque de projets pour promouvoir l'investissement privé ;
- l'étude sur le Repositionnement Touristique de la région de Meknès-Tafilalet, lancée et financée conjointement par le département du tourisme et le conseil de la région, dans le cadre du plan «Mada'In ». Elle procède d'une approche territoriale qui a retenu trois sous-espaces (ou territoires) composant la région (Meknès et ses environs, Moyen Atlas et Haut Atlas Oriental, Tafilalet). L'étude consiste en la définition des produits phares pour chaque territoire et au programme d'animation et événementiel y afférent ;
- l'étude d'aménagement et de développement des oasis au Maroc visant à élaborer une stratégie de développement des espaces oasiens ;
- l'étude relative à l'élaboration d'un plan de développement régional de l'artisanat pour la région de Meknès-Tafilalet ;
- l'Agropolis de Meknès : C'est un projet qui s'inscrit dans le cadre de la déclinaison territoriale du plan Emergence, Il vise à ériger Meknès en une plate-forme, reconnue au niveau mondial, en matière d'agro-industrie ;
- l'étude du Schéma Régional d'Aménagement du Territoire de la Région de Meknès-Tafilalet.
- le projet de « Bipôle Fès-Meknès » dont l'objectif est de dynamiser le processus de métropolisation du binôme Fès-Meknès ;
- le plan de développement agricole régional qui est inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan « Maroc Vert » lancé par le département de l'Agriculture pour la modernisation et le développement du secteur agricole.

Objectif 1 : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim

Cible 1: Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1\$ US par jour en PPA.

Cible 2: Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population se trouvant dans la pauvreté absolue, relative et dans la vulnérabilité.

Cible 3: Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, les inégalités dans les dépenses.

Cible 4 : Réduire de trois quarts d'ici à 2015 l'exclusion sociale.

1-Situation actuelle et tendances

Tendance baissière durable de la pauvreté

Depuis le milieu des années 90, le Maroc a mis en œuvre une panoplie de programmes axés, d'une part, sur l'élargissement de l'accès des populations défavorisées aux équipements et aux services sociaux de base (scolarisation, santé, eau potable, électrification, routes rurales) et, d'autre part, sur l'accroissement des opportunités d'emploi et de revenus et le renforcement des programmes d'assistance et de protection sociale. Ces programmes, qui viennent s'ajouter à certains « filets de sécurité » déjà existants comme la « Promotion Nationale », l'Entraide Nationale et le soutien des prix des produits de base, sont initiés dans le cadre de la stratégie de développement sociale adoptée en 1993. Ils ont permis de réaliser des progrès notables dans les zones moins favorisées et notamment dans le milieu rural. Sur l'ensemble du territoire national, la pauvreté a régressé de manière significative quoique différenciée selon les provinces et les régions.

Celle de Meknès-Tafilalet a vu son taux de pauvreté relative passer de 17,3% en 1990/91, à 25,7% en 2000/01 et à 19,5% en 2004, au moment où ce taux a évolué de 13,1% à 15,3% puis à 14,2% pour l'ensemble du pays. La pauvreté reste plus accentuée en milieu rural (31,1% en 2004) qu'en milieu urbain (10,5%). Les résultats de l'enquête nationale sur les niveaux de vie de 2007 concernant la pauvreté relative confirment cette tendance baissière. Le taux est estimé, à cette date, à 12,5% (9,1% en ville et 16,8% en milieu rural), contre 9% au niveau national. Cette baisse relevée dans l'ensemble des provinces de la région est accompagnée d'une légère atténuation de l'écart entre la préfecture de Meknès qui a la plus faible proportion de population pauvre (9,5%) et celle d'Errachidia qui en a la plus forte (16,3%). Celles des autres provinces se situent entre 12,3% (Ifrane) et 14,1% (El Hajeb).

Cette tendance est corroborée, également, par les résultats concernant la pauvreté mesurée en \$ US PPA par jour. Ils montrent une nette diminution, dans la région, de la proportion de la population disposant de moins de 1 \$ US PPA par jour qui passe de 3,2% en 1990/91, à 6% en 2000/01 et à 0% en 2007. Cette performance remarquable prouve que les résultats escomptés au niveau de cette cible sont largement dépassés. Naturellement, les disparités entre les milieux de résidence persistent, même si leur amplitude a régressé. Entre 1990 et 2007, en milieu urbain, la proportion de la population disposant de moins de 1 \$ US PPA par jour est passé de 0,6% à 0%. En revanche, en milieu rural, cet indicateur a diminué de 5,4% à 0%.

Au dessus du seuil de pauvreté relative, vient la vulnérabilité, élément d'appréciation du développement humain dont le taux global, au niveau régional, a baissé de 43,1% en 1990/91 à 21,6% en 2007. Ce taux qui reste, cependant, supérieur au taux national (17,5%) est marqué par des disparités provinciales. Il varie ainsi de 17,2% à Meknès à 25,2% à Errachidia. Les taux des autres provinces se situent entre 22% et 24%.

En matière de répartition des dépenses des ménages, la part des 20% les plus pauvres semble connaître une quasi-stagnation. Il est de 11,4% en 1990/91, de 11,7% en 2000/01 et de 11% en 2007.

Ce constat montre, qu'en matière de pauvreté, les performances globales de la région dépassent, en référence à la majorité des indicateurs, les objectifs fixés dans le cadre des engagements du Millénaire. Seul l'objectif de pauvreté relative n'est pas encore atteint par la région mais il est sur la bonne voie. Toutefois, en comparaison avec la moyenne nationale, elle enregistre un écart négatif durable et connaît des inégalités territoriales persistantes. Les inégalités sont plus prononcées entre les communes (urbaines et rurales) dont le taux de pauvreté varie de 5% à 42,7%. Ainsi, la région compte, en 2007, 4 communes dont le taux de pauvreté dépasse 30% (56 en 2004). On dénombre 25 communes, essentiellement urbaines, présentant un taux de pauvreté inférieur à la moyenne nationale.

Ces inégalités provinciales et surtout entre les mondes urbain et rural illustrent bien les contraintes auxquelles fait toujours face la lutte contre la pauvreté et, d'une manière générale, la politique de développement humain. Dans les zones montagneuses et semi-désertiques de la région, la rudesse du climat et les contraintes du milieu physique limitent les espaces d'activité et de vie et façonnent les comportements des populations vivant, généralement, de l'agriculture pluviale de subsistance. La micropropriété et la surpopulation

fragilisent encore davantage le statut des ruraux dont une partie importante est constituée de paysans sans terre.

A l'instar d'autres régions marocaines où l'économie agricole prédomine, les problèmes de fond de Meknès-Tafilalet sont en attente d'une stratégie de développement rural participative à même d'impliquer les paysans et les paysannes dans la recherche de solutions adaptées à leurs besoins, de diversifier l'économie rurale, de structurer l'espace et de repenser les modes d'occupation du sol. Cependant, une stratégie d'action régionale ne peut être conçue en dehors d'une vision globale du développement du monde rural dans l'ensemble du pays. C'est justement cette vision qui est développée dans le Maroc Vert adopté en 2008 et dont la mise en œuvre vient d'être lancée. Il s'agit d'un plan national qui s'inscrit dans une perspective d'intégration du secteur agricole dans l'économie rurale, la modernisation et la territorialisation des activités de production en fonction des vocations régionales. En tant que pôle de développement agricole, la région de Meknès-Tafilalet devrait bénéficier d'un certain nombre de projets initiés dans le cadre de ce plan.

En attendant, l'impératif d'équité sociale dans un pays qui se démocratise et les exigences de développement humain poussent le royaume à prendre des mesures d'urgence et des programmes spécifiques en vue de pallier les déséquilibres et combler les déficits sociaux là où ils sont les plus criants. C'est dans ce cadre que dès 2005, Sa Majesté Le Roi a lancé l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH), un programme national de grande envergure qui vise à réduire ces déficits et à répondre aux besoins pressants des populations pauvres ou vulnérables que ni l'Etat, ni les collectivités locales n'arrivent à prendre en charge dans les délais requis.

Dans ce cadre, la région de Meknès-Tafilalet a bénéficié d'un concours substantiel de l'INDH qui a permis de réaliser plusieurs projets sociaux dans les communes rurales les plus pauvres ainsi que dans les quartiers périphériques des villes où résident des couches de populations défavorisées. C'est le niveau de pauvreté relativement élevé dans la région qui a motivé l'attention particulière dont ont bénéficié plusieurs communes urbaines et rurales qui ont accueilli des dizaines de projets d'équipements sociaux et d'activités génératrices de revenus. Le coût global des projets initiés dans ce cadre, de 2005 à 2008, s'élève à plus de 700 Millions de DH; la part de l'INDH y représente 57,07% (soit 7,4% des dotations réparties par l'INDH sur l'ensemble des régions).

**Tableau 1 : Dotations du programme INDH par province et milieu de résidence
(en 1000 DH)**

Province	Milieu	Montant global	Part INDH	(PM)* % INDH Région
Meknes	Urbain	124 413,4	86 816,9	(69,6)
	Rural	52 543,7	37 918,4	(30,4)
	Total	176 957,1	124 735,3	31,2
El Hajeb	Urbain	32 971,4	16 887,5	(34,2)
	Rural	54 499,3	32 462,8	(65,8)
	Total	87 470,7	49 350,4	12,3
Ifrane	Urbain	23 990,4	8 868,4	(32,8)
	Rural	35 525,6	18 154,6	(67,2)
	Total	59 516,0	27 023,0	6,8
Khénifra	Urbain	27 789,1	15 397,5	(17,8)
	Rural	82 045,2	71 209,8	(82,2)
	Total	109 834,3	86 607,3	21,7
Errachidia	Urbain	24 181,9	19 197,2	(17,1)
	Rural	242 592,4	92 902,2	(82,9)
	Total	266 774,3	112 099,4	28,0
Région	Urbain	233 346,1	147 167,6	(36,8)
	Rural	467 206,3	252 647,7	(63,2)
	Total	700 552,4	399 815,3	100
Nation	Urbain	5 599 840,4	2 987 988,0	(55,1)
	Rural	3 634 447,7	2 432 471,6	(44,9)
	Total	9 234 288,1	5 420 459,6	-

Source : ONDH

(PM): structure par milieu de résidence ; % INDH : structure par province

Selon le milieu de résidence, le monde rural a bénéficié de près des 2/3 de ces investissements destinés à lutter contre la pauvreté. La part du milieu urbain (1/3) est réservée essentiellement à la lutte contre l'exclusion et la précarité. Les efforts sont orientés davantage vers le développement économique, le désenclavement et le transport (45% des investissements) et les équipements

sociaux (39,6%) tels que les écoles, les centres d'apprentissage, les internats, les dispensaires, les ambulances ou l'accès aux services de base comme l'eau potable, l'électricité ou l'assainissement. Aussi bien par son mode d'intervention (partenariat, ciblage des populations démunies) que par la nature des projets initiés, l'INDH s'inscrit dans la démarche des OMD et contribue ainsi à leur réalisation.

**Tableau 2 : Répartition des investissements selon le type de programme
(en 1000 DH)**

Programme	Montant global	Part INDH	%
Programme de lutte contre l'exclusion (urbain)	64 372,8	50 736,8	12,7
Programme de lutte contre la pauvreté (rural)	344 409,7	166 470,6	41,6
Programme de lutte contre la précarité	96 286,1	72 820,0	18,2
Programme transversal	195 484,1	109 787,9	27,5
Total	700 552,4	399 815,3	100

Source : Provinces

L'effet «levier» visé par le programme de l'INDH semble fonctionner et les acteurs (Etat, collectivités locales et société civile) y adhèrent sur le terrain. De même, l'INDH a contribué, au cours des dernières années, à la réalisation de nombreux projets initiés par l'Entraide Nationale.

Par sa précieuse action sociale sur le terrain, cette institution n'a cessé d'œuvrer pour l'amélioration des conditions de vie des personnes nécessiteuses dans la région à travers plusieurs programmes : l'appui à l'éducation et à la scolarisation (protection sociale et éducation préscolaire), la formation/insertion des jeunes, le programme «secours et assistance» en faveur des personnes âgées, handicapées, l'animation sociale dans les quartiers marginalisés (programmes de «Dar Al Mouatine» portant sur la sensibilisation et la prévention éducative des IST/SIDA auprès des jeunes) ainsi que la contribution à l'économie sociale et solidaire. Le mode d'intervention de l'Entraide Nationale axé sur la participation et le travail de proximité correspond parfaitement à la démarche de l'INDH et explique l'importance du concours apporté à ses programmes. Entre 2005 et 2008, le coût global des projets réalisés par l'Entraide Nationale, avec l'appui

financier de l'INDH dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, s'élève à 86 millions de DH.

2-Contraintes

Après avoir été un sujet tabou dans les décennies 70 et 80, la pauvreté est aujourd'hui une préoccupation pour l'ensemble des acteurs de développement. Cette évolution dans la perception du phénomène a permis de mobiliser des moyens institutionnels et matériels conséquents et de mettre en œuvre des programmes de développement social au profit des groupes de population pauvres et vulnérables. Mais dans la pratique, comme dans le cas de certaines zones montagneuses ou arides de la région de Meknès-Tafilalet, la tâche s'avère complexe et le mode opératoire pas toujours aisé. Les efforts déployés, dans ce domaine, par l'Etat et ses partenaires aux niveaux national et territorial, se heurtent à un certain nombre de pesanteurs et de contraintes qu'il est nécessaire de dépasser pour réduire davantage la pauvreté et les inégalités sociales et consolider de manière durable les acquis dans ce domaine. Dans la région, les contraintes se situent à quatre niveaux:

- physique: relief accidenté et hivers rigoureux dans les zones centrales, aridité du climat et désertification au sud, enclavement de plusieurs communes rurales ;
- économique: la dynamique économique reste insuffisante pour créer l'emploi et absorber la main d'œuvre disponible, la productivité du travail est faible, le sous-emploi est prédominant dans le secteur agricole qui est de plus en plus fragilisé par les changements climatiques, superficies limitées des terres agricoles au centre et au sud de la région;
- social: analphabétisme encore répandue, déficit social hérité par le monde rural ;
- méthodologique: le manque de connaissance précise sur le milieu permettant un bon ciblage des quartiers et douars ou groupes sociaux nécessaires, la multiplicité des intervenants qui appelle à une meilleure coordination des actions sur le terrain, un suivi et une évaluation des actions entreprises.

3-Stratégies à renforcer et mesures à prendre

A travers l'INDH, la politique de lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité va, en effet, opérer un changement stratégique aussi bien dans le mode d'intervention qu'au niveau des moyens mobilisés à cet effet. En termes aussi bien de mode d'intervention que de contenu du programme d'action, l'INDH a permis

d'apporter un concours substantiel aux communes pauvres pour améliorer les conditions de vie des populations nécessiteuses. La poursuite de la mise en œuvre de cette stratégie s'avère judicieuse pour la région.

Au niveau du mode d'intervention, elle procède par un renforcement des capacités des groupes sociaux cibles et non par l'assistantat, en ciblant les quartiers urbains et les communes rurales pauvres et en créant des centres spécialisés dédiés aux personnes en situation de précarité. L'INDH s'appuie sur le principe de proximité et une approche participative de développement local intégré. Son effet « levier » s'avère bénéfique puisqu'elle a permis de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux pour la réalisation d'actions de développement socio-économique et a contribué au renforcement des autres programmes de développement dans plusieurs secteurs tels que l'enseignement, la santé, l'agriculture (Plan Vert) ou l'Entraide Nationale.

Au niveau des moyens mobilisés, les programmes de l'INDH sont mis en œuvre dans un cadre partenarial entre l'Etat, les collectivités locales et la société civile. L'Etat accorde, sur le plan financier, la priorité aux programmes inscrits dans ce cadre et les procédures budgétaires ont été particulièrement allégées pour faciliter la mise en œuvre des projets.

L'approche de l'INDH s'inscrit ainsi dans le cadre des engagements pris par le Maroc pour la réalisation des OMD, il reste à consolider cet ancrage en adaptant la programmation des projets de ces deux chantiers nationaux et en fixant, par étape jusqu'à 2015, les résultats à atteindre. Il s'avère également judicieux de renforcer l'outil statistique à l'échelle nationale et à l'échelle régionale pour une meilleure estimation des niveaux de pauvreté et de précarité.

Tableau 3 : Evolution des indicateurs

Cibles	Indicateurs	Désagrégat	1990/91	2000/01	2004	2007	2015
Cible 1 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1\$ US par jour en PPA	- proportion de la population disposant de 1 \$ US par jour en PPA (%)	Ensemble Urbain Rural	3,2 0,6 5,4	6,0 0,8 12,1		0,0 0,0 0,0	1,6 0,3 3,7
	-Indice d'écart de pauvreté	Ensemble	0,031	0,074		0,019	
Cible2 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population se trouvant dans la pauvreté absolue, relative et dans la vulnérabilité	-Taux de pauvreté relative (%)	Ensemble	17,3	25,7	19,5	12,5	8,7
		Urbain	8,5	11,9	10,5	9,1	4,3
		Rural	24,8	41,7	31,1	16,8	12,4
	-Taux de vulnérabilité (%)	Ensemble Urbain Rural	43,1 31,4 53,1	50,6 32,6 71,2	19,2	21,6 18,3 25,9	21,6 15,7 26,6
Cible3 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, les inégalités dans les dépenses de consommation	Part dans les dépenses totales des 20% les moins aisés de la population(%)	Ensemble	11,4	11,7		11,0	5,7
Cible4 : Réduire de trois quarts d'ici 2015 l'exclusion sociale	% population urbaine logée dans les bidonvilles ou dans un habitat insalubre	Ensemble	(1994) 8,1		6,5		
	Taux de chômage en milieu urbain	Ensemble	(1999) 23,2	17,6		(2008) 16,3	
	Taux d'activité (15 ans et plus) en % Dont : -Indépendants -Aides familiales		(1999) 52,8	49,4		(2008) 46,4 28,0 25,5	

Tableau 4 : Capacité de suivi et d'évaluation

	Fort	Moyen	Faible
Capacité de collecter les données	X		
Qualité de l'information récente	X		
Capacité à suivre l'information statistique	X		
Capacités à l'analyse statistique	X		
Capacités à incorporer l'analyse statistique dans les mécanismes d'élaboration des politiques de planification et d'allocation des ressources	X		
Mécanismes de suivi et d'évaluation	X		

Tableau 5 : Aperçu de la situation

L'objectif sera-t-il atteint à l'horizon 2015 ?			
Probablement	Potentiellement	Invraisemblablement	
Etat de l'environnement favorable			
Fort	Moyen	Faible mais s'améliorant	Faible

Objectif 2: Assurer l'éducation primaire pour tous

Cible 5 : Généraliser la scolarisation des filles et des garçons dans le préscolaire.

Cible 6 : Donner à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.

Cible 7 : Donner à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études collégiales.

Cible 8 : Éradiquer l'analphabétisme des hommes et des femmes âgés de 10 ans et plus.

1. Situation actuelle et tendances

Depuis le lancement de la charte de l'éducation et de la formation, en 2000, l'accès de tous à l'enseignement primaire et collégial est érigé en priorité nationale. Des efforts soutenus ont été déployés par les pouvoirs publics pour restructurer les différents niveaux d'enseignement, moderniser les programmes, étendre le réseau scolaire et renforcer les moyens humains et financiers alloués au secteur. Les résultats en termes de scolarisation et de réduction des taux d'abandon scolaire et de redoublement témoignent des progrès enregistrés, sur tout le territoire national, même si l'objectif de généralisation de l'enseignement n'est pas encore atteint.

Dans la région de Meknès-Tafilalet, le niveau de scolarisation dans le préscolaire et le primaire s'est amélioré respectivement de 13,1 et de 1,65 points de pourcentage, entre 2002/03 et 2008/09. Ces progrès sont le fruit, non seulement de la densification du réseau scolaire et de l'amélioration de la qualité de l'enseignement à tous les niveaux, mais aussi des mesures d'appui à la scolarisation et au soutien social et pédagogique des élèves nécessaires. A titre d'exemple, dans le primaire, l'effectif des élèves internes a atteint 4.610 (dont 1.712 filles) et celui des élèves bénéficiant des cantines scolaires plus de 100.000 (dont 48,2% sont des filles). Les cantines scolaires sont plus répandues en milieu rural (90%). Dans l'enseignement collégial, les élèves internes sont au nombre de 5.418 (dont 38,4% sont des filles) et ceux bénéficiant des cantines scolaires 4.520 élèves (les filles représentent 43,6%).

L'enseignement préscolaire

Dans la région de Meknès-Tafilalet, l'effectif global des enfants dans le préscolaire est passé de 50.613 enfants en 2002/03 à 58.732 en 2008/09, soit un taux annuel moyen de progression de 2,5%. Pour les filles, leur effectif s'est accru à un taux annuel moyen de l'ordre de 2,6%. Les écoles coraniques

constituent l'essentiel des établissements d'accueil. Le taux net de scolarisation des enfants de 4-5 ans est passé de 57,6% en 2002/03 à 70,7% en 2008/09.

L'enseignement primaire

Au cours des dernières années, l'effectif des élèves de l'enseignement primaire a connu une régression de -1,16% par an, entre 2002/03 et 2008/09. Pour les filles, leur effectif a régressé au rythme annuel moyen de -0,82%. Cette régression est due essentiellement à la baisse de l'effectif des enfants en âge de scolarisation en raison de l'amorce de la transition démographique. En milieu rural, les effectifs scolarisés ont connu une augmentation annuelle de 1,66%. La plus forte augmentation revient aux filles, soit 2,76%. Globalement, le taux net de scolarisation dans le primaire, pour la tranche d'âges de 6 à 11 ans, est estimé à 88,1 % en 2008/09 (contre 86,4% en 2002/03). Il reste, cependant, légèrement inférieur au taux national estimé à 90,5%. L'indice de parité, au niveau régional, s'est également amélioré, passant en 6 ans de 89% à 92,6%.

Cette évolution croissante traduit l'effort de scolarisation déployé au cours de cette période, notamment au profit des filles. En milieu rural, le taux net de scolarisation de celles-ci (76,8%) s'est accru de 1,8 point en 6 ans, contre 1,5 pour les garçons (82,2%). Il en est de même en milieu urbain où l'écart de scolarisation entre les deux sexes s'est légèrement atténué, le taux pour les filles étant de 98% contre 99% pour les garçons. Ces résultats remarquables sont dus à la combinaison de différentes mesures : cantines, fournitures scolaires et manuels gratuits, transport, inclusion des handicapés légers dans les classes normales, etc. L'appui de la société civile et de la coopération internationale s'est révélé très précieux. Cet effort important a permis le renforcement et l'élargissement du réseau scolaire public ainsi que la réhabilitation des espaces scolaires et la rénovation de leurs équipements. Le département de l'éducation nationale vient de lancer également le programme « Génie » pour l'équipement des écoles en ordinateurs portables avec connexion internet pour permettre aux élèves de s'initier à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information.

L'enseignement secondaire collégial

L'évolution des effectifs d'élèves ruraux dans l'enseignement collégial, durant la période 2003-09, a augmenté au rythme de 3,3% par an. Cette amélioration a concerné davantage les filles dont l'effectif s'est accru annuellement de 4,4%. Le taux net de scolarisation⁵ est passé de 31,8% en 2002-03 à 47,7% en 2008-09. Au cours de la même période, le taux concernant les filles est passé de 30,1% à

⁵ Pour des raisons de cohérence de données, le taux de scolarisation n'a pu être calculé selon le milieu de résidence.

47,4% (de 33,4 à 47,9% pour les garçons). La densification du réseau d'établissements scolaires ainsi que l'extension des structures d'appui à la scolarisation ont favorisé cet accroissement (internats, cantines scolaires, bourses, transport, services de santé).

L'enseignement secondaire qualifiant

L'effectif des élèves dans l'enseignement qualifiant, durant la période 2003-09, a connu une très forte augmentation. Il a évolué au rythme annuel de 5,4%. Cette amélioration a concerné davantage les filles dont l'effectif, qui représente 46,9% de l'effectif global, a augmenté annuellement de 7,1%. Le taux net de scolarisation a évolué au cours de la même période de 14,5% à 23,4%. Là aussi, les efforts déployés en matière de réalisation d'établissements scolaires et d'appui à la scolarisation ont joué un rôle majeur dans cette amélioration.

2. Contraintes

Dans la région de Meknès-Tafilalet, le secteur de l'enseignement a bien progressé depuis la mise en œuvre de la Charte d'Éducation et de Formation, mais il reste encore un long chemin à parcourir pour atteindre l'objectif de généralisation de la scolarisation de base. Parmi les obstacles, on peut citer :

- le milieu physique : relief accidenté, enclavement de plusieurs communes rurales, hiver rigoureux en zones montagneuses ;
- les conditions économiques des ménages ruraux : pauvreté, recours au travail des enfants (aides familiales, travaux domestiques);
- les conditions socioculturelles : certains ménages ruraux sont réticents
- l'insuffisance des établissements scolaires et des structures d'appui (internats, cantines, bourses) aux niveaux du primaire et du collège, malgré les progrès réalisés notamment dans le monde rural ;
- la faible qualité du service : insuffisance aux niveaux de l'encadrement administratif et pédagogique, du suivi et du contrôle des enseignants, mauvaises conditions de travail;
- la faible participation du secteur privé dans les villes et sa quasi-absence en milieu rural.

3. Stratégies à renforcer

Conscient des enjeux de l'éducation dans le processus de développement, l'Etat vient de lancer la réalisation d'un plan d'urgence pour l'accélération de la mise en œuvre de la réforme de l'éducation et de la formation. Il s'articule autour de quatre principaux axes :

- la généralisation de l'enseignement ;
- l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement;
- l'affermissement de la modernisation de la gouvernance à tous les niveaux ;
- le développement d'une gestion stratégique des ressources humaines performantes.

Ce plan d'urgence porte sur quatre espaces de travail prioritaires déclinés en projets concrets, avec des actions ciblées et des moyens précis:

- rendre effective l'obligation de scolarité jusqu'à l'âge de 15 ans : généraliser le préscolaire à l'horizon 2015, atteindre dans toutes les communes un taux net de scolarisation de 95% au niveau du primaire et de 90% au niveau du collège dès 2012/13 ;
- stimuler l'initiative au lycée et à l'université ;
- affronter les problématiques transversales du système ;
- se donner les moyens de réussir.

Ce plan d'urgence constitue la véritable feuille de route pour le programme d'action du département de l'éducation nationale, au cours des prochaines années, et renforce ainsi son ancrage par rapport aux cibles des OMD dans ce domaine.

Parallèlement au programme qui lui est prescrit dans le cadre du plan d'urgence pour la réalisation de ces objectifs, la région de Meknès-Tafilalet a été retenue parmi les cinq régions concernées par le programme pilote de transferts monétaires conditionnels, appelé Tayssir. C'est un programme de deux ans (2008/9 et 2009/10) qui apporte une contribution financière à des familles pauvres à condition que leurs enfants utilisent certains services sociaux, en l'occurrence l'école. Les écoles sont choisies dans les communes retenues par l'INDH et où le taux de pauvreté dépasse 30% et le taux de déperdition scolaire 8%. Dans ce cadre, 44 écoles de la région (dont 14 à Errachidia et 13 à Khénifra) sont concernées et l'effectif des élèves bénéficiant de la bourse s'élève à 9816 (dont 4660 filles).

Tableau 6 : Evolution des indicateurs

Cibles	Indicateurs	2002/03	2006/07	2007/08	2008/09	2014/15
Cible 5: d'ici à 2015, généraliser la scolarisation des filles et des garçons dans le préscolaire	Taux nets de scolarisation dans le préscolaire 4-5 ans (%)					
	Ensemble	57,55	66,82	69,65	70,66	100
	Masculin	60,46	67,02	70,32	71,46	100
	Féminin	54,53	66,61	68,95	69,83	100
Cible 6: d'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	Taux nets de scolarisation dans le primaire de 6 à 11 ans					
	Ensemble	86,41	87,45	87,63	88,06	100
	Masculin-urbain	97,72	98,21	98,45	99,01	100
	Féminin-urbain	96,03	97,31	97,53	98,01	100
	Masculin-rural	80,65	81,87	82,03	82,18	100
	Féminin-rural	74,98	76,11	76,24	76,79	100
	Proportion d'écoliers commençant la 1ère année d'étude dans l'enseignement primaire et achevant la 6ème année (%)					
	Ensemble			84,86	84,24	100
	Masculin			87,28	85,67	100
	Féminin			82,28	82,7	100
Cible 7: d'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles les moyens d'achever un cycle complet d'études collégiales	- Taux nets de scolarisation dans l'enseignement secondaire collégial (12-14 ans)					
	Ensemble	31,81	45,3	46,71	47,69	100
	Masculin	33,44	45,98	46,93	47,98	100
	Féminin	30,13	44,6	46,5	47,38	100
	Proportion d'écoliers commençant la 1ère année d'étude dans l'enseignement collégial et achevant la 3ème					
	Ensemble		80,89	80,42	80,43	100
	Masculin		78,66	77,67	77,32	100
	Féminin		83,63	83,69	84,27	100

Cible 8 : d'ici 2015, éradiquer l'analphabétisme des hommes et des femmes âgés de 10 à 25 ans et réduire de moitié, par rapport à 1990, le taux global d'analphabétisme (10 ans et plus)	Taux d'alphabétisation de la population âgée de 10 ans et plus	(1999)	(2001)		(2008)	
	Ensemble	52,4	53,8		61,2	-
	Masculin	65,9	66,9		73,4	-
	Féminin	39,2	41,5		50,3	-
	Urbain	65,9	66,4		70	
	Rural	35,9	38,5		48,4	
	Taux d'alphabétisation de la population âgée de 15-24 ans	(1999)	(2001)		(2008)	
	Ensemble	65,2	67,7		82,9	100
	Masculin	77,6	77,6		89,9	100
	Féminin	52,5	57,8		76,5	100
Cible 8 bis : D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études qualifiant	Taux nets de scolarisation dans l'enseignement secondaire qualifiant (15-17 ans) (%)					
	Ensemble	14,46	19,85	22,75	23,40	100
	Masculin	15,00	19,45	22,07	22,95	100
	Féminin	13,91	20,27	23,44	23,86	100

Tableau 7 : Capacité de suivi et d'évaluation

	Fort	Moyen	Faible
Capacité de collecter les données	X		
Qualité de l'information récente	X		
Capacité à suivre l'information statistique	X		
Capacités à l'analyse statistique	X		
Capacités à incorporer l'analyse statistique dans les mécanismes d'élaboration des politiques de planification et d'allocation des ressources	X		
Mécanismes de suivi et d'évaluation	X		

Tableau 8 : Aperçu de la situation

L'objectif sera-t-il atteint à l'horizon 2015 ?			
Probablement	Potentiellement	Invraisemblablement	
Etat de l'environnement			
Fort	Moyen	Faible mais s'améliorant	Faible

Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Cible 9: *Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard.*

Cible 10: *Réduire les disparités hommes–femmes en matière d'accès à l'emploi, en matière d'égalité de salaires et en matière d'accès aux ressources : biens, terres, crédits.*

Cible 11: *Atteindre le tiers dans les instances dirigeantes des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire et dans toutes les instances de prise de décision.*

1- Situation actuelle et tendances

Au cours des dernières années, plusieurs réformes concernant la femme ont été mises en œuvre par le royaume. Elles ont touché, en particulier, le code de la famille (2004), le code de la nationalité (2006), le code de commerce, l'état civil, le code du travail, le code pénal ou le Dahir des obligations et contrats. Les changements introduits ont permis de supprimer les dispositions discriminatoires et de consacrer les principes d'équité et d'égalité. Ces changements se sont traduits par une amélioration de la condition féminine dans plusieurs domaines (conditions de mariage et de divorce, partage des biens, etc.). On relève, également, une réelle mobilisation, au niveau national en partenariat avec la société civile, contre la violence envers la femme.

La connaissance de la situation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, au niveau régional, est limitée par l'insuffisance de l'information disponible. Toutefois, le déficit en information est à différencier selon les quatre cibles visées par les OMD, en l'occurrence l'éducation, l'accès au marché de l'emploi et aux ressources, le champ institutionnel et l'arsenal juridique. Si au niveau du premier aspect de la condition féminine les données essentielles sont disponibles, il n'en est pas de même pour ce dernier et, de ce fait, il ne sera pas traité. Pour les deux autres aspects, les informations ne sont que partiellement disponibles.

L'éducation

Au cours des dernières années, des efforts soutenus ont été déployés en vue d'accélérer la généralisation de la scolarisation, notamment dans le monde rural. C'est en effet là que le retard de la scolarisation est manifeste, en particulier pour la fille.

Dans la région, le taux de scolarisation des filles âgées de 6 à 11 ans a évolué, entre 2002/03 et 2008/09, de 96% à 98% en ville et de 75% à 76,8% en milieu rural. Aux mêmes dates, les taux de scolarisation des garçons se situaient à 97,7 % et 99% en ville et à 80,6% et 82,2% dans le monde rural. L'indice de parité est globalement passé, dans le primaire, de 66,5% en 1990/91, à 89, 1% en 2008/09 (88,7% au niveau national).

Les inégalités enregistrées dans le primaire entre filles et garçons vont globalement s'atténuer dans l'enseignement collégial, même si l'on assiste encore à un léger retard en milieu rural pour différentes raisons (éloignement des établissements, capacités économiques des parents, contraintes sociales). Dans la région, le taux de parité est passé de 57,6% en 1992/93 à 78,8% en 2008/09 (de 69,3% à 79,1% au niveau national). Cet indice va s'améliorer quelque peu dans l'enseignement secondaire qualifiant pour atteindre 89% au niveau régional.

Le taux net de scolarisation des filles âgées de 15 à 17 ans se situe à 23,9% en ville alors que celui des garçons s'élève à 23%. Ce qui montre que les performances de la fille sont relativement plus satisfaisantes que celles du garçon. La scolarisation de la fille, notamment rurale, pourrait s'améliorer davantage par une sensibilisation continue et un renforcement des efforts en matière de structures d'appui à la scolarisation des élèves ruraux (internats, bourses, cantines, transport...).

En matière d'alphabétisation de la population âgée de 10 ans et plus, l'écart entre l'homme et la femme demeure encore élevé (26,7 points de pourcentage en 1999 et 23,1 points en 2008). Selon les résultats de l'enquête nationale sur l'emploi de 2008, seule une femme sur deux est alphabétisée, alors que près de trois hommes sur quatre (73,4%) le sont. Si en ville, la femme (59,7%) est considérée comme désavantagée en matière d'alphabétisation par comparaison à l'homme (81,7%), la situation de la femme rurale reste encore plus préoccupante (36,5%), le taux d'alphabétisation de l'homme rural étant estimé à 61,6%.

La question essentielle que l'on pourrait se poser à ce niveau est relative à la capacité de la région à vaincre les pesanteurs et les rigidités socioéconomiques et à éliminer les disparités entre les sexes dans le domaine de l'éducation. La cadence de réduction des écarts s'est, certes, accrue au cours des dernières années, mais le taux de féminisation des effectifs, dans le secteur public et le secteur privé et à tous les niveaux de l'enseignement et groupes d'âges, reste en deçà des objectifs: 46,9% pour les élèves de 4-5 ans en 2008/09, 47,1% pour ceux de 6-11 ans, 44,1% pour ceux de 12-14 ans, 47,1% pour ceux de

15-17 ans et 46% pour les étudiants du supérieur. L'élimination de ces écarts doit être considérée comme l'affaire de tous les acteurs de développement de la région et non du seul département de l'éducation.

L'accès au marché de l'emploi

La part de la femme dans la population active régionale reste très basse (25,5%). Le taux d'activité des femmes âgées de 15 ans et plus est estimé à 29,2% en 1999 et 22,5% en 2008, niveau inférieur au taux moyen national de l'activité féminine (26,6%). La région enregistre, également chez les hommes, un taux d'activité moins élevé (73,3%) que la moyenne nationale (75,9%). C'est en ville que le taux d'activité de la femme est le plus faible (14,8% contre 68,3% chez les hommes). Les conditions économiques relativement peu favorables n'encouragent pas l'expression de la demande d'emploi par les femmes. Il s'agit plutôt d'un retrait délibéré du marché du travail et beaucoup de femmes passent dans la sphère de l'inactivité. C'est pourquoi le taux de féminisation de la population en chômage reste limité (27,3%).

En dépit donc de la modestie de sa participation à l'activité, la femme peine à trouver de l'emploi dans la région ; en témoigne le taux de chômage élevé en milieu urbain : 24,7% chez les femmes et 14,2% chez les hommes. Le plein emploi qui semble prévaloir en milieu rural, avec un taux de chômage de 0,7% chez les femmes et de 3,4% chez les hommes, traduit un sous-emploi chronique et les conditions de travail des femmes en tant qu'aides familiales. Au niveau des tranches d'âges, on constate que, pour la tranche 15-24 ans, la situation de la population féminine est alarmante parce que le taux de chômage atteint plus d'une femme active sur deux (51,2%). Chez la population masculine citadine, le taux est de 31,4%.

Par branche d'activités, le taux de féminisation de la population active occupée est différencié. Les femmes sont plus présentes dans les services et le secteur primaire (agriculture, forêt). Le taux de féminisation de l'activité agricole a légèrement augmenté entre 1999 et 2008 (respectivement 34,4% et 38,7%), alors que dans les activités industrielles et artisanales, il a connu une régression continue en passant de 56,9% en 1999 à 40,6% en 2001, pour tomber à 25,2% en 2008. Les difficultés d'écoulement des produits de l'artisanat semblent expliquer davantage ce retrait féminin. Au niveau des services, et plus particulièrement les services fournis à la collectivité, on assiste à une quasi-stagnation du taux de féminisation autour de 30%. La part de l'emploi des femmes dans l'administration régionale est resté modeste (15,1% en 2008) et n'a pas beaucoup évolué. Pour les autres services, en revanche, le taux a nettement diminué, passant de 37,3% en 1999 à 26,4% en 2008. D'une

manière générale, la proportion des femmes salariées dans le secteur non agricole atteint à peine 19,2% en ville et 8,2% dans le monde rural.

Selon le statut socioprofessionnel, la femme est surtout présente parmi les aides familiales (55,8% contre 53,6% au niveau national) et sa part régresse parmi les salariés (18,5% en 1999 et 16,1% en 2008). Le statut d'indépendante, signe d'autonomisation, connaît à son tour un recul puisqu'il est passé de 26,2% en 1999 à 14,1% en 2008, taux légèrement inférieur à la moyenne nationale (15,4%). Le statut d'employeur, qui reste très modeste, semble être investi progressivement par la femme. Sa part dans cette catégorie a évolué de 4,3% en 1999 à 9,3% en 2008, ce qui laisse présager de perspectives prometteuses.

Le champ institutionnel

Au niveau régional, la femme semble améliorer lentement mais progressivement sa position dans la hiérarchie des instances dirigeantes aussi bien au niveau de l'exécutif (administrations déconcentrées) qu'au niveau des institutions élues. En effet, lors des élections locales de 2009, les femmes ont occupé 280 sièges aux conseils communaux (12,2% des sièges) et 3 sièges au conseil régional (3,5%), mais une seule femme représentant la région siège au Parlement. Pour ce qui est du personnel de l'Etat, le taux de féminisation se situait, à fin 2007, à 33,2% légèrement inférieur au taux national (36,4%). Parmi les magistrats, la proportion des femmes reste peu élevée : 14,5% en 2007, contre 19,3% au niveau national. Il en est de même dans les professions libérales exerçant dans le domaine de la justice (avocats, interprètes, experts, copistes...) où le taux de féminisation est estimé à 11,2% (14,3% au niveau national).

2-Contraintes

En dépit des avancées notables en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, des contraintes restent encore à lever. Il s'agit notamment des contraintes suivantes :

- l'action politique pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de l'équité et de l'égalité: les politiques macro-économiques et sectorielles restent encore peu sensibles au genre (budgets, programmes) ;
- le manque de développement d'une méthodologie unifiée de gender mainstreaming ;
- l'insuffisance de la coordination des efforts pour créer la synergie et la complémentarité entre les interventions ;
- la carence des moyens nécessaires pour mettre en œuvre cette stratégie

et le mécanisme institutionnel qui permettra de coordonner toutes les actions en faveur des femmes, d'en assurer le suivi et l'évaluation et d'en rendre compte devant les différentes instances ;

- le taux encore élevé de femmes analphabètes ;
- les limites socioculturelles nécessitant une meilleure diffusion de la culture de l'égalité et la lutte contre l'image stéréotypée de la femme marocaine et ce, à travers les différents canaux de communication.

3-Stratégies à renforcer

Si dans les discours et dans l'arsenal juridique, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes constituent une préoccupation majeure récurrente, dans la pratique des difficultés subsistent. Pour les surmonter et assurer la réalisation du troisième OMD, il s'avère nécessaire non seulement de préserver les acquis mais de les renforcer par la mise en œuvre d'une politique volontariste visant à concrétiser les quatre cibles visées par l'objectif d'ici à 2015. Dans cette optique, des mesures appropriées seraient nécessaires pour améliorer les indicateurs retenus au niveau de chaque cible. Il s'agit en particulier:

- d'élaborer une stratégie intégrant des indicateurs à atteindre par étape pour améliorer ces cibles, selon une approche territorialisée (adaptation au contexte régional, focalisation des efforts sur les provinces connaissant un retard manifeste);
- de renforcer la mise en œuvre de la stratégie nationale de l'équité et de l'égalité entre les sexes ;
- de recourir aux discriminations positives pour atténuer les inégalités hommes/femmes au niveau de la représentativité dans toutes les instances dirigeantes ;
- de veiller à l'intégration de la dimension genre dans les fonctions et les plans d'actions sectoriels et à la systématisation de l'analyse genre;
- d'intégrer la dimension genre au niveau des plans de développement et des budgets locaux ;
- de développer un système de suivi/évaluation en matière de genre et de renforcer le processus de gendérisation de la production des statistiques, enquêtes, études, rapports de suivi/évaluation, etc.
- de mettre en œuvre la charte relative aux médias à travers des programmes rehaussant l'image des femmes pour agir sur les mentalités et les résistances et atteindre toutes les couches de la population.

Tableau 9: Evolution des indicateurs

Cibles	Indicateurs	1999	2004	2008	2015
Cible 9 : Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2015 si possible Et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard.	- Rapport filles/garçons dans l'enseignement public (en %)	(1992/3)			
	Primaire	69,2	89,0	89,1	100
	Collège	57,6	71,0	78,8	100
	Lycée	58,9	76,8	89,0	100
	Supérieur	60,3	70,1	85,0	100
Cible 10 : Eliminer les disparités hommes-femmes en matière d'accès aux différents emplois	- Taux de féminisation de la population active occupée selon les différentes branches d'activité		(2001)		
	* Agriculture, forêt et pêche	34,4	34,4	38,7	
	* Industrie (y compris artisanat)	56,9	40,6	25,2	
	* BTP	1,0	0,2	0,2	
	* Commerce	5,0	8,4	9,0	
	* Transport, entrepôt et communication	4,6	3,9	7,8	
	* Réparation	0,0	1,7	0,0	
	* Administration générale	14,3	9,5	15,1	
	* Services fournis à la collectivité	30,6	33,0	29,4	
	* Autres services Taux de	37,3	32,0	26,4	
	- Taux de féminisation de la population active occupée selon le statut socio professionnel :				
	* Salarié	18,5	16,8	16,1	
	* Indépendant	26,2	22,0	14,1	
	* Employeur	4,3	5,5	9,3	
	* Aide familiale	47,5	45,6	55,8	
	* Apprenti	24,9	19,1	9,5	
	* Associé ou membre de coopérative	12,5	8,3	5,4	
	- Proportion des femmes salariées dans le secteur non agricole (urbain)	21,1	19,8	19,2	
	- Proportion des femmes salariées dans le secteur non agricole (rural)	7,8	5,2	8,2	
	- Proportion des femmes parmi les chômeurs	23,1	23,5	27,3	

Cible 11 : Atteindre le tiers dans les instances dirigeantes des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire et dans toutes les instances de prise de décision.	- Proportion de sièges occupés par les femmes aux conseils communaux - Proportion des sièges occupés par les femmes au conseil régional			(2009) 12,2%	
	- Proportion des femmes magistrats. -proportion des femmes dans les professions libérales exerçant dans le domaine de la justice			(2007) 14,5 11,2%	

Tableau 10 : Capacité et évaluation des actions

	Fort	Moyen	Faible
Capacité de collecter les données	X		
Qualité de l'information récente	X		
Capacité à suivre l'information statistique	X		
Capacités à l'analyse statistique	X		
Capacités à incorporer l'analyse statistique dans les mécanismes d'élaboration des politiques de planification et d'allocation des ressources	X		
Mécanismes de suivi et d'évaluation	X		

Tableau 11 : Aperçu de la situation

L'OMD sera-t-il atteint à l'horizon 2015 ?			
Les cibles 9 et 11			
Probablement	Potentiellement	Invraisemblablement	
La cible 10			
Probablement	Potentiellement	Invraisemblablement	
Etat de l'environnement			
Fort	Moyen	Faible mais s'améliorant	Faible

Objectif 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans

Cible 12 : Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.

1-Situation actuelle et tendances

Des progrès importants ont été enregistrés en matière de santé de l'enfant dans les différentes régions du Maroc. Les résultats du premier passage de l'enquête nationale démographique à passages répétés (END 2009/10) ont montré que la mortalité infantile a nettement baissé (57 pour 1000 naissances vivantes) en 1987-1991 à 32,2 en 2008-2009. Ces résultats sont dûs aux efforts déployés en faveur de l'enfance à travers les différents programmes de santé de l'enfant (préventifs, promotionnels et curatifs). Cependant, le système régional d'information ne permet pas de disposer de données sur la mortalité des enfants de moins de 5 ans et ses causes, ni sur l'allaitement maternel ou la lutte contre la malnutrition, etc. Sur les indicateurs préconisés, nous ne pouvons traiter que du volet vaccination qui concerne essentiellement la proportion des enfants vaccinés contre la rougeole.

En 1992, l'EDS avait estimé, dans la région de Meknès-Tafilalet, les taux de mortalité néo-natale à 27 pour mille, de mortalité infantile à 48,9 pour mille et de la mortalité infanto-juvénile à 72 pour mille. Au niveau national, ces taux s'élevaient respectivement à 31, à 57 et à 76 pour mille. Pour accélérer la cadence de réduction de la mortalité des enfants de moins de 5 ans, le ministère de la Santé a adopté la stratégie de prise en charge intégrée de l'enfant (PCIME) comme alternative aux programmes verticaux et que la région de Meknès-Tafilalet, et en particulier la préfecture de Meknès, a été la première à appliquer.

En l'absence d'informations récentes sur la mortalité dans la région, il est nécessaire d'y prévoir des enquêtes décentralisées. L'analyse des données disponibles en matière de vaccination ou de traitement des IRA (Insuffisance respiratoire aigüe) montre une évolution globalement favorable, surtout pour la préfecture de Meknès, mais qui nécessite plus d'efforts au profit de la province de Khénifra.

Tableau 12 : Taux de vaccination contre la rougeole (%)

Province	Milieu	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Meknès	urbain	93	98	93	93	92	99
	rural	102	94	93	91	93	94
	total	95	97	93	92	92	98
Elhajeb	urbain	88	83	83	90	93	103
	rural	84	98	104	77	78	85
	total	85	91	94	82	84	93
Errachidia	urbain	98	97	121	115	117	118
	rural	68	80	75	75	75	80
	total	77	86	88	86	87	91
Ifrane	urbain	94	100	98	100	98	100
	rural	95	78	82	70	88	82
	total	94	88	90	92	93	92
Khénifra	urbain	98	97	111	111	113	105
	rural	67	72	72	73	68	67
	total	77	80	84	84	82	79
Région	urbain	95	97	101	101	102	104
	rural	75	82	81	77	77	78
	total	83	88	88	86	84	91
National *	urbain	88	90	94	90	96	
	Rural	81	85	85	81	82	
	Total	84	88	89	86	89	

Source : Observatoire Régional de la Santé (ORS), délégation de la région, (*) : Santé en chiffres

**Tableau 13 : Taux de traitement par antibiotique des IRA
(Insuffisance respiratoire aigüe)**

Provinces	2003	2004	2005	2006	2007
Meknès	59	61	61	63	60
Elhajeb	64	51	62	60	56
Errachidia	53	57	43	67	61
Ifrane	49	53	33	68	71
Khénifra	72	76	70	73	70
Région	60	61	56	65	61

Source : Santé en chiffres

2-Contraintes

Les déterminants de la mortalité infanto-juvénile, comme il a été constaté au niveau national, ne relèvent pas tous du système de santé. Ils sont d'ordre socio-économique, démographique et culturel. La pauvreté, l'analphabétisme et les mauvaises conditions d'hygiène dans l'environnement de vie déterminent sensiblement le niveau de mortalité. D'autres contraintes sont liées au système de santé et, plus particulièrement, l'accessibilité physique et financière de la population aux soins et la qualité des services. L'indice de développement social reste modeste notamment dans les provinces de Khénifra, d'Ifrane et El Hajeb. Il faut reconnaître, également, que les programmes de santé n'ont accordé que tardivement au nouveau né l'intérêt qu'il mérite.

3-Stratégies à renforcer

Le taux élevé de la mortalité des enfants de moins de 5 ans a poussé le Maroc à intensifier les efforts en vue de sa réduction. Dès les années 90, des stratégies d'action ont été lancées par le ministère de la Santé. Parmi les programmes d'envergure ayant le plus d'impact sur la santé de l'enfant et de la mère figure le PNI (programme national d'immunisation) qui vise à éliminer et à contrôler certaines maladies comme la diphtérie, le tétanos néonatal, la coqueluche, la poliomyélite et la rougeole. Ce programme dont la couverture s'étend à l'ensemble du territoire national continue à bénéficier de la priorité de l'Etat.

Dans la perspective d'atteindre l'objectif du développement du Millénaire en 2015, le Maroc a mis en œuvre un plan d'action de l'enfant couvrant la période 2006-15, intégrant plusieurs secteurs dont celui de la santé. Dans ce cadre, le ministère de la Santé a entrepris, dans les différentes régions du Royaume, la réalisation d'un plan d'action pour la période 2008-2012 portant sur les axes suivants :

- la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de PCIME (prise en charge intégrée des maladies de l'enfant) avec l'introduction de la composante « enfant sain » et de la première semaine de la vie en vue d'améliorer la qualité des soins délivrés aux enfants ;
- la généralisation et le renforcement du programme d'immunisation, notamment avec l'introduction de nouveaux antigènes ;
- l'intensification de la lutte contre les carences nutritionnelles (vitamines A et D, TDCI et le fer);
- le renforcement de la composante prénatale du programme «maternité sans risques» avec la mise en place d'unités régionales de néonatalogie ;
- L'amélioration de la gestion des ressources humaines et la normalisation

- des soins pour l'enfant aussi bien en ambulatoire qu'en milieu hospitalier, notamment pour le nouveau-né;
- l'élargissement de la couverture sanitaire en milieu rural et l'amélioration de la continuité des soins ;
 - l'accélération de la mise en œuvre du Régime d'Assistance Médicale aux Économiquement Démunis (RAMED), après l'entrée en vigueur, depuis 2005, de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) ;
 - l'amélioration de la gouvernance du système de santé à tous les niveaux et l'implication des collectivités locales dans la gestion des établissements de soins de santé de base ;
 - la mise en œuvre des programmes visant à réduire la pauvreté.

Au niveau de la région de Meknès-Tafilalet, il s'agit de déployer davantage d'efforts, notamment dans les zones montagneuses et semi-désertiques, en vue de renforcer l'infrastructure, d'élargir la couverture sanitaire et de généraliser l'accès des nouveau-nés et des enfants aux soins médicaux. Par ailleurs, vu le manque de données sur la mortalité infanto-juvénile et, d'une manière générale, sur la santé de l'enfant et de la mère, la mise en place d'un système régional d'information s'avère impérative.

Tableau 14 : Evolution des indicateurs

Cibles	Indicateurs	1992	2008	2015
Cible 12 : Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	Taux de mortalité des enfants moins de 5 ans (‰)	72		24
	Taux de mortalité néonatale	27		9
	Taux de mortalité infantile (‰)	48,9		16,3
	Proportion des enfants ayant fait toutes les vaccinations (%)	(2003) 94,7*	91**	95,0
	Proportion d'enfants vaccinés contre la rougeole (%)	(2003) 83*	91**	95,0

(*) EPSF 2003 ; (**): ORS

Tableau 15 : Capacité de suivi et d'évaluation

	Fort	Moyen	Faible
Capacité de collecter les données	X		
Qualité de l'information récente		X	
Capacité à suivre l'information statistique		X	
Capacités à l'analyse statistique	X		
Capacités à incorporer l'analyse statistique dans les mécanismes d'élaboration des politiques de planification et d'allocation des ressources	X		
Mécanismes de suivi et d'évaluation		X	

Tableau 1 6: Aperçu de la situation

L'objectif sera-t-il atteint à l'horizon 2015 ?			
Probablement	Potentiellement	Invraisemblablement	
Etat de l'environnement favorable			
Fort	Moyen	Faible mais s'améliorant	Faible

Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle

Cible 13 : réduire de trois quarts entre 1990 et 2015 le taux de mortalité maternelle.

Cible 14 : veiller à une santé de la reproduction où les décisions se prennent de manière conjointe par les femmes et les hommes.

1-Situation actuelle et tendances

En souscrivant aux objectifs du millénaire pour le développement, le Maroc s'est engagé à lutter contre la mortalité maternelle et infantile. Force est de constater que le taux de mortalité maternelle a notablement baissé, entre la période 1985-91 et celle de 1995-2003, en passant de 332 à 227 décès pour 100 000 naissances vivantes. En 2010, les résultats du premier passage de l'enquête nationale démographique à passages répétés ont montré que le taux a connu une régression remarquable puisqu'il est descendu à 132 décès pour 100.000 naissances vivantes. Les informations disponibles ne permettent pas d'avoir une estimation de cet indicateur au niveau régional. Son estimation et son suivi ne peuvent aussi être menés au niveau territorial parce que les données de l'état civil au Maroc restent partielles. En effet, le taux d'enregistrement des décès dépasse à peine 50% et la déclaration des causes du décès n'est pas toujours renseignée. Dans tous les cas, nous ne pouvons pas pour le moment mesurer l'impact des efforts déployés, au cours des dernières années dans les différentes régions du royaume, sur la réduction de la mortalité au niveau local.

A l'instar de plusieurs autres régions, celle de Meknès-Tafilalet déploie des efforts soutenus, dans le domaine de la maternité sans risque, de nature à améliorer cet indicateur et ce, à travers la réalisation de différentes actions. On peut citer, à titre d'exemple :

- la constitution d'un comité régional actif (gestion, coordination et évaluation) qui organise des réunions fréquentes avec les autorités locales (Wali, gouverneurs et présidents des communes);
- le renforcement des compétences (stage de perfectionnement, formation ...);
- la réorganisation et l'élargissement de la couverture de la consultation prénatale (consultation ouverte, médicalisation, humanisation...);
- l'amélioration de l'accessibilité et des conditions de transfert (acquisition d'ambulances, extension du réseau ...);
- l'humanisation des structures et la gratuité des accouchements ;
- la garde résidentielle des gynécologues au niveau de l'hôpital Pagnon ;

- l'instauration de l'audit des structures d'accouchement et la mise en place de l'audit confidentiel et de l'autopsie verbale ;
- la mobilisation sociale et le plaidoyer autour de la maternité sans risque.

En référence à l'évolution des indicateurs au niveau de la région, la situation semble s'améliorer quoiqu'à une cadence plus lente que prévu, ce qui pourrait retarder la réalisation des OMD si des mesures d'accompagnement du plan d'action n'étaient pas prises. Le nombre d'accouchements au sein des formations sanitaires publiques est passé de 14.273 en 1990 à 25.949 en 2008, soit un accroissement global de 81,8%, contre 115,5% au niveau national. La proportion des décès aux accouchements dans les formations sanitaires est de 0,5 pour mille en 2008, même ratio qu'au niveau national.

Tableau 17 : Evolution du taux d'accouchements en milieu surveillé par province (%)

Province	Milieu	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Meknès	Urbain	71	73	74	93	94	102
	Rural	29	29	27	21	23	25
	Total	70	72	71	71	72	78
Elhajeb	Urbain	35	36	33	33	40	44
	Rural	33	38	33	29	35	47
	Total	34	37	33	30	37	46
Errachidia	Urbain	51	54	73	74	75	79
	Rural	23	26	26	30	32	37
	Total	32	35	39	43	45	49
Ifrane	Urbain	100	95	100	100	100	100
	Rural	24	27	29	27	17	30
	Total	60	60	61	61	60	64
Khénifra	Urbain	72	70	71	78	69	77
	Rural	38	35	38	40	40	42
	Total	48	45	48	51	49	53
Région	Urbain	66	67	71	82	81	82
	Rural	29	30	30	31	32	37
	Total	48	50	52	53	55	59
National	Urbain	64	60	55	69	68	
	Rural	42	44	44	44	48	
	Total	53	52	51	56	58	59,4

Source : Observatoire Régional de la Santé (ORS), délégation de la région, Santé en chiffres

Les données disponibles sur la santé maternelle montrent qu'il y a une évolution progressive des indicateurs, notamment le taux d'accouchement en milieu surveillé (59%) et la proportion des femmes ayant fait au moins une consultation prénatale (69%). Ces chiffres issus des statistiques administratives n'incluent pas, bien entendu, le secteur privé qui joue un rôle important dans le système de santé en milieu urbain, ni les données de l'état civil en matière de mortalité qui restent très partielles. Cette insuffisance montre l'importance de recourir à des enquêtes à l'échelle régionale pour disposer d'informations précises sur ce sujet et déterminer le taux de mortalité maternelle au niveau territorial.

Tableau 18: Indicateurs de planification familiale(2008) (en %)

Indicateurs	Meknès	Elhajeb	Ifrane	Khénifra	Errachidia
Taux de recrutement en pilule	11	16,1	20	7,3	14,3
Taux de recrutement en dispositif intra-utérin	2	1,3	0,4	0,3	1,1
Taux de recrutement en injectables	1	1,8	2,3	1	1
Taux d'utilisation de la contraception	28	35	30	25	25

Source : Observatoire Régional de la Santé (ORS), délégation de la région, Santé en chiffres.

Tableau 19 : Evolution de la consultation prénatale (%) dans le secteur public

Province	Milieu	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Meknès	Urbain	70	79	76	80	82	85
	Rural	73	72	71	59	76	69
	Total	76	77	74	74	80	80
Elhajeb	Urbain	83	88	81	114	93	95
	Rural	39	51	43	45	59	66
	Total	57	68	61	72	73	78
Errachidia	Urbain	82	83	98	104	99	106
	Rural	40	48	44	45	50	48
	Total	53	59	59	61	64	65
Ifrane	Urbain	100	100	100	100	96	100
	Rural	42	42	49	52	54	57
	Total	72	74	75	80	75	80
Khénifra	Urbain	57	55	60	66	64	68
	Rural	44	46	42	43	44	43
	Total	48	49	49	50	50	51
Région	Urbain	73	77	78	85	83	78
	Rural	44	46	47	49	51	59
	Total	59	64	62	65	67	69
National	Urbain	57	57	54	61	63	
	Rural	46	46	47	49	51	
	Total	52	52	50	55	57	63

Source : Observatoire Régional de la Santé (ORS), délégation de la région, Santé en chiffres

2-Opportunités pour la maternité sans risque

Aujourd'hui, le contexte régional connaît des changements qui augurent de bonnes perspectives pour l'amélioration de la santé maternelle. Ils se sont traduits notamment par :

- la mise en œuvre de la stratégie du ministère de la Santé 2008-2012;
- la volonté politique de promouvoir le développement du monde rural, notamment sur le plan social (réseau ambulatoire de santé, INDH, eau potable rurale, électrification rurale, programme national de routes rurales, enseignement obligatoire, etc.) ;
- la présence et la conjugaison des efforts de tous les acteurs de la santé dans la région : public, privé, militaire ;

- le développement d'une infrastructure physique et technique de nature à promouvoir des pôles d'excellence régionaux ;
- la création de la direction régionale de la santé ;
- la mise en place de la couverture sanitaire « Assurance Maladie Obligatoire » ;
- le développement des actions de partenariat au niveau territorial.

3-Contraintes

La réduction de la mortalité maternelle fait face à un certain nombre d'obstacles qu'il faudrait surmonter, à savoir:

- les conditions climatiques difficiles, surtout en montagne ;
- l'étendue de la région, éloignement et enclavement de certaines zones, notamment au centre et au sud de la région ;
- le nombre insuffisant de médecins spécialistes et du personnel paramédical d'où la fermeture de certaines formations sanitaires ;
- la répartition spatiale inéquitable des spécialités et des ressources humaines entre les provinces ;
- les disparités du niveau socioéconomique entre les provinces, analphabétisme (surtout en milieu rural) et inégalité d'accès aux soins.

4- Stratégies à renforcer

En vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement, le Maroc a élaboré et mis en œuvre un plan d'action national de réduction de la mortalité maternelle et néonatale, pour la période 2008-12. Ce plan qui couvre l'ensemble des régions s'articule autour de huit axes stratégiques :

- Axe 1* : renforcement des ressources humaines et optimisation de leur gestion ;
- Axe 2* : élargissement de l'accès de la mère et de l'enfant aux services de santé ;
- Axe 3* : mise à niveau du plateau technique ;
- Axe 4* : optimisation de l'organisation des services de santé ;
- Axe 5* : implication de tous les acteurs concernés ;
- Axe 6* : repositionnement de la Stratégie IEC ;
- Axe 7* : implication des professionnels de santé du secteur privé ;
- Axe 8* : renforcement de la recherche opérationnelle.

L'Etat s'est fixé comme objectif de réduire à 50 décès pour 100 000 naissances vivantes d'ici à 2012 et s'est engagé à mobiliser les ressources nécessaires pour l'atteindre tout en focalisant les efforts sur l'amélioration de trois aspects essentiels: l'accès aux soins, la qualité des soins et la bonne gouvernance.

Dans ce cadre, les actions suivantes sont prévues :

- le renforcement du programme «maternité sans risques» et de celui de la

« planification familiale » ;

- la poursuite de l'amélioration de la composante néonatale et des dimensions sociologiques et, surtout, obstétricales au niveau du programme « maternité sans risques » ;
- la mise à niveau de l'infrastructure et du plateau technique, la dotation en médicaments essentiels des structures offrant les soins de santé de la mère et du nouveau-né et le développement des moyens de transport ;
- le renforcement du personnel en nombre et en qualité (obstétriciens, réanimateurs, pédiatres, sages-femmes, infirmiers, anesthésistes) ;
- la sensibilisation de la communauté sur les risques liés à la grossesse et à l'accouchement;
- le développement de l'intersectorialité et du partenariat auprès des universités, des départements ministériels, du secteur privé, des communautés, des ONG et des organisations internationales.

L'ensemble de ces actions correspondent parfaitement aux besoins de la population de la région qui, à l'exception de celle de la préfecture de Meknès, reste à dominante rurale, milieu où la pauvreté est élevée et l'accès aux soins de santé limité par de nombreuses contraintes.

Tableau 20 : Evolution des indicateurs

Cibles	Indicateurs	Milieu	1992	2003	2008 ²	2015
Cible13: Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	Proportion de femmes ayant fait au moins une consultation prénatale	Ensemble Urbain Rural	50,5	68,6 ¹	69	80 95 60
	Proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié	Ensemble Urbain Rural	37,5	57,9 ¹	59 ²	80 95 60
	Taux de césarienne (%)			7,4 ³	8,3 ³	
Cible 14 : Veiller à une santé de la reproduction où les décisions se prennent de manière conjointe par les femmes et les hommes	Taux d'utilisation de la contraception	Ensemble Urbain Rural		28	27	65 65 65

(1) EPSF ; (2) : Les données n'incluent pas le secteur privé (ORS) ; (3) : Annuaire statistique du Maroc

Tableau 21 : Capacité de suivi et d'évaluation

	Fort	Moyen	Faible
Capacité de collecter les données		X	
Qualité de l'information récente		X	
Capacité à suivre l'information statistique		X	
Capacités à l'analyse statistique	X		
Capacités à incorporer l'analyse statistique dans les mécanismes d'élaboration des politiques de planification et d'allocation des ressources	X		
Mécanismes de suivi et d'évaluation		X	

Tableau 22 : Aperçu de la situation

L'objectif sera-t-il atteint à l'horizon 2015 ?			
Probablement	Potentiellement	Invraisemblablement	
Etat de l'environnement favorable			
Fort	Moyen	Faible mais s'améliorant	Faible

Objectif 6 : Combattre le VIH-SIDA, le paludisme et d'autres maladies

Cible 15: *D'ici à 2015, stopper la propagation du VIH/sida et commencer à inverser la tendance.*

Cible 16 : *D'ici à 2015, avoir éliminé le paludisme en 2006.*

Cible 17: *Avoir maîtrisé la tuberculose et commencer à inverser la tendance actuelle.*

1-Situation actuelle et tendances:

Le VIH-SIDA

Le Sida constitue un axe prioritaire d'intervention du ministère de la santé. Le programme national de lutte contre les IST-SIDA a tracé comme objectif de réduire l'incidence de ces maladies et de limiter la propagation de l'infection au VIH-SIDA. A rappeler que le niveau de prévalence du VIH reste relativement faible au Maroc. La prévalence est restée quasi-stable depuis 2000 (0,08% en 2007). Qu'en est-il au niveau régional ?

La région de Meknès-Tafilalet a été parmi les premières régions intéressées par la décentralisation de la prise en charge du VIH-SIDA avec la création d'un centre référent à Meknès. Concernant les cas de SIDA notifiés, on constate que cette région ne fait pas partie de celles où prédomine la maladie, puisqu'elle ne compte que 3% des cas déclarés, ce qui la place au 8^{ème} rang parmi les 16 régions du pays. Les plus touchées sont celles du Souss-Massa-Drâa, de Marrakech-Tensift-Haouz et du Grand Casablanca.

L'analyse par âge des cas enregistrés au niveau de la région, entre 1987 et 2008, soit 77 au total, montre que les tranches d'âge les plus touchées sont celles des adultes (30-39 ans) et des jeunes (15-29 ans) chez lesquels on dénombre respectivement 31 cas (40%), 18 cas (23%) et 40-49 ans : 12 cas (16%). Le mode de transmission hétérosexuel reste largement prédominant avec 56 cas (73%).

La séroprévalence du VIH très faible chez la femme enceinte comme l'attestent les résultats de la surveillance sentinelle conduite au niveau des différents sites de la région de Meknès-Tafilalet : 0,07% en 2003, 0,12% en 2005 et 0% en 2007.

Le paludisme

L'élimination de la transmission du paludisme autochtone constitue un événement important dans l'histoire de la lutte contre les maladies

transmissibles dans notre pays. Ce succès a été réalisé grâce à la mobilisation des professionnels de santé à tous les niveaux durant quatre décennies de lutte.

La région de Meknès-Tafilalet fait partie de ce processus d'éradication du paludisme autochtone depuis plusieurs années. Au cours de la période 2003-2007, le taux de prévalence de ce dernier est resté nul dans les différentes provinces. Autrement dit, aucun cas d'infection de ce type de paludisme n'a été enregistré dans la région.

Cependant et malgré cet acquis, la situation exige de la part du ministère de la santé et de ses partenaires le maintien de la vigilance et d'un système de surveillance adéquat en vue notamment de prévenir la réapparition de la maladie dans le territoire et de prendre en charge précocement les cas du paludisme importé qui constitue un problème de plus en plus sérieux. Entre 2003 et 2008, le nombre de cas importés déclarés est passé de 2 à 9.

La tuberculose

Cette maladie demeure un problème majeur de santé publique au Maroc. La région de Meknès-Tafilalet, comme toutes les régions du Maroc, déploie des efforts continus conformément aux directives du programme national de lutte antituberculeuse qui fixent les objectifs suivants :

- augmenter le taux de détection de 80% à 85% et atteindre un taux de succès thérapeutique de 90% entre 2006 et 2010 ;
- réduire de moitié les taux de prévalence et de mortalité liés à la tuberculose, à l'horizon 2015, par rapport aux chiffres estimés de l'année 1990, conformément aux objectifs du millénaire pour le développement.

Tableau 23 : Taux d'incidence de la tuberculose/100 000 habitants

Provinces	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Meknès	111,4	99	97	89	83	93
Elhajeb	80,4	95,3	52,6	48,7	42,1	55,9
Errachidia	25,5	27,3	24,6	23,3	29,2	28
Ifrane	48	54	40	51	38	40
Khénifra	52	54	55	62	60	47
Région	66,4	61,8	51,8	48,8	51,5	54,4
National*	90	93,8	87	85,1	82,2	81,7

Source de données : ORS ; (*) : Santé en chiffres

Globalement, on remarque que le taux d'incidence, dans certaines provinces de la région, ne connaît pratiquement pas de diminution, ce qui appelle une intensification des efforts en matière de lutte antituberculeuse. Faute de données relatives à l'année 1990, par province, la référence est constituée par la moyenne nationale correspondant à un taux d'incidence estimé à 113 pour 100 000 habitants.

2- Contraintes

Les contraintes sont très diverses et ont trait aux spécificités de chaque maladie, au mode de gouvernance sanitaire, au niveau d'adhésion des partenaires locaux et aux conditions de vie de la population.

Le Sida-VIH

- les tabous et la stigmatisation ;
- l'insuffisante décentralisation des dispositifs de lutte contre la maladie ;
- la non intégration à des actions de développement.

Le paludisme

Parmi les contraintes et les difficultés identifiées dans la lutte que mène le Maroc contre le paludisme, on peut citer notamment :

- la difficulté de la couverture sanitaire dans les zones d'accès difficile ;
- l'insuffisance de la participation communautaire en matière de lutte antipaludique ;
- l'insuffisance de la collaboration intersectorielle pour la réalisation d'actions efficaces de lutte contre cette maladie.

La tuberculose

- la pauvreté et l'analphabétisme ;
- les moyens de supervision et d'évaluation sur le terrain de la maladie sont insuffisants ;
- le personnel qualifié pour le diagnostic bactériologique de la tuberculose devient de plus en plus insuffisant ;
- les stratégies de mobilisation sociale restent peu efficaces.

3- Stratégies à renforcer

Au niveau national, la lutte et la vigilance contre le Sida font l'objet d'efforts soutenus de la part du Ministère de la Santé et de ses partenaires nationaux (des départements ministériels et de la société civile) et internationaux (le Fonds mondial de lutte contre le Sida, la tuberculose et le paludisme, les agences des Nations Unies et les organismes de coopération bilatérale). Dans ce cadre, un Plan Stratégique

National (PSN) de lutte contre le Sida a été mis en œuvre, pour la période 2007-2011. Il vise à assurer un accès universel à des services de prévention, de traitement, de prise en charge et d'appui de qualité en matière de VIH. Pour ce faire, le PSN a défini quatre objectifs spécifiques qui ciblent la prévention à l'attention des populations les plus exposées au risque d'infection, la prise en charge globale des personnes vivant avec le VIH et la mise en place d'un dispositif d'appui psychosocial, le tout accompagné de mesures et d'actions destinées à assurer un environnement social favorable et une gestion efficace et efficiente.

Au niveau régional, l'effort déployé est focalisé essentiellement sur quatre axes :

- le développement des actions de prévention, en particulier chez les populations à risque ;
- le développement du dépistage ;
- l'accès au traitement et à la prise en charge psychosociale ;
- le renforcement de la coordination entre les différents acteurs sur le terrain.

Pour le paludisme autochtone, son élimination est un fait dans notre pays, il faut bien veiller à la préservation de cet acquis, prévenir toute nouvelle réapparition de la maladie et répondre aux conditions pour l'octroi de la certification d'élimination par l'OMS. Pour ce faire, la stratégie d'action porte sur les axes suivants :

- intensifier la surveillance dans les zones à risque ;
- développer la collaboration intersectorielle dans le cadre de la GILAV ;
- décentraliser l'activité du conseil aux voyageurs à destination des pays endémiques, pour prévenir l'importation du paludisme de l'étranger ;
- doter le programme de lutte en moyens humains et matériels suffisants afin de maintenir la vigilance ;
- assurer une mise à niveau des compétences et des structures du programme en vue d'obtenir la certification par l'OMS de l'élimination du paludisme autochtone.

Concernant la tuberculose, il faut continuer les efforts dans le cadre du programme national de lutte contre la tuberculose, d'autant plus que le rythme d'amélioration du taux d'incidence de la maladie est très lent surtout dans la préfecture de Meknès, la plus peuplée de la région.

En plus de ces actions, des programmes de lutte contre la pauvreté et l'habitat insalubre jouent un rôle prépondérant pour contrecarrer ces maladies.

Tableau 24 : Evolution des indicateurs

Cibles	Indicateurs		1990	2003	2005	2008	2015
Cible 15 : D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/SIDA et commencer à inverser la tendance	Séroprévalence* au VIH pour les Femmes enceintes (%)			0,07	0,12	0,0	
	Taux d'utilisation de la contraception chez les femmes mariées âgées de 15-49 ans			28	26	27	65
Cible 16 : D'ici à 2015, avoir éliminé le paludisme en 2006	Taux d'incidence du paludisme autochtone (pour 100 000 hab.)	Homme		0,0	0,0	0,0	0,0
		Femme		0,0	0,0	0,0	0,0
		Ensemble		0,0	0,0	0,0	0,0
	Incidence du paludisme importé de l'étranger (nombre de nouveaux cas)			2	4	9	
Cible 17 : Avoir maîtrisé la tuberculose et commencer à inverser la tendance actuelle	Taux d'incidence de la tuberculose (pour 100 000 habitants)			66,4	51,8	54,4	50

(*) Résultats de la surveillance sentinelle (enquête périodique)

Tableau 25 : Capacité de suivi et d'évaluation

	Fort	Moyen	Faible
Capacité de collecter les données	SIDA, Paludisme, Tuberculose		
Qualité de l'information récente	Paludisme, Tuberculose	SIDA	
Capacité à suivre l'information statistique	SIDA, Paludisme, Tuberculose		
Capacités à l'analyse statistique	SIDA, Paludisme, Tuberculose		
Capacités à incorporer l'analyse statistique dans les mécanismes d'élaboration des politiques de planification et d'allocation des ressources	SIDA, Paludisme, Tuberculose		
Mécanismes de suivi et d'évaluation	Paludisme, Tuberculose	SIDA	

Tableau 26: [Aperçu de la situation](#)

L'objectif sera-t-il atteint à l'horizon 2015 ?			
Probablement		Potentiellement	Invraisemblablement
Etat de l'environnement favorable			
Fort	Moyen	Faible mais s'améliorant	Faible

Objectif 7 : Assurer un environnement durable

Cible 18: *Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et veiller à la préservation de la biodiversité en inversant la tendance à la déperdition des ressources environnementales.*

Cible 19: *Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, les pourcentages de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre et à un meilleur système d'assainissement*

Cible 20 : *Éliminer, d'ici à 2020, en milieu urbain toutes les formes d'habitats qui ne répondent pas aux critères de sécurité.*

1-Situation actuelle et tendances

L'étendue et la situation géographique de la région de Meknès-Tafilalet lui confèrent un rôle stratégique dans le territoire national à plusieurs titres. C'est d'abord un espace qui domine l'ensemble des grands bassins versants du Maroc (Sebou, Bouregreg, Oum Er Rbia, Moulouya, Ziz, Ghéris) et se présente comme un château d'eau. C'est ensuite une barrière naturelle contre les influences sahariennes. La région abrite, enfin, un patrimoine naturel renommé pour sa diversité biologique et phytoécologique (la moitié des espèces végétales, la moitié des espèces de mammifères et 60% des espèces d'oiseaux du pays).

A l'instar du reste du pays, la région est, bien entendu, en phase de transition bioclimatique et écologique au cours de laquelle elle connaît une accentuation de la pression sur ses ressources naturelles fragiles qui se dégradent continuellement sous les effets conjugués des changements climatiques et surtout de l'action anthropique. L'exploitation de ces ressources assure, en effet, une large part de l'économie régionale et a, donc, un impact direct sur les conditions de vie des populations et, partant, sur le développement humain de la région. Le défi majeur de la région de Meknès-Tafilalet réside dans sa capacité à répondre aux besoins de subsistance accrus d'une population rurale nombreuse et parfois démunie tout en assurant une valorisation durable d'un capital naturel vulnérable ?

Les forêts

Le domaine forestier s'étend sur 877 418 ha dont 820 400 ha de superficie couverte dont 41% de chêne vert dominant, 14% de cèdre dominant et 28% d'alfa. Près des 2/3 de la superficie forestière (64%) se trouvent dans la province de Khénifra, 19% dans celle d'Errachidia et 14% dans celle d'Ifrane. L'essentiel de la forêt se trouve ainsi en zones montagneuses où elle constitue, en plus de son rôle dans la protection des sols contre l'érosion et la conservation de la

biodiversité, un support pour le secteur agricole et contribue à l'équilibre socio-économique de cette région à dominante rurale.

Sur le plan socio-économique, la forêt contribue pour une grande part au développement régional (100 millions de DH par an au titre des recettes forestières directes, 2 millions de journées de travail par an) et constitue aussi des terroirs de villégiature pour les citadins et un référentiel et laboratoire pour la recherche. Le domaine forestier régional participe également à la satisfaction de 27 % des besoins alimentaires du cheptel régional (3 millions de têtes UPB séjournant en forêt entre 6 et 8 mois) soit l'équivalent fourrager de 5 millions de quintaux d'orge par an. La forêt contribue, enfin, à hauteur de 30 % au bilan énergétique global à l'échelle régionale, soit l'équivalent de près de 4 millions de T.E.P.

Aujourd'hui, la fragilité des écosystèmes forestiers, conjuguée à l'action anthropique induisent une dynamique régressive de ces milieux. Pour la région de Meknès-Tafilalet, qui se trouve parmi les régions les plus touchées, le coût est important :

- Au niveau des retenues de barrages, la capacité de mobilisation des eaux déjà perdue à nos jours par envasement est importante ;
- L'implication actuelle des ressources phytogénétiques et zoogénétiques au sein des flux économiques devient de plus en plus importante et le développement de nombreuses branches d'activité s'en trouve conditionné ;
- La dégradation des écosystèmes constitue sans nul doute un problème majeur du fait qu'une part de la flore vasculaire (plantes supérieures) est en danger.

Le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification s'est vu contraint d'intensifier ses efforts en vue de remédier à ce processus de dégradation. Il a mis en œuvre de nouveaux programmes de reboisement, de régénération, d'amélioration sylvopastorale et de mises en défens. La cadence de plantations nouvelles est passée de 860 ha en 1990, à 2162 ha en 2000 et à 4070 ha en 2008.

La forêt n'est pas seulement un système écologique ouvert où l'homme trouve les conditions nécessaires à son existence et à son épanouissement mais un produit social, celui d'une économie et d'une forme d'exploitation à l'origine de l'émergence d'interactions conflictuelles entre des activités humaines et des contraintes écologiques imposées par la sauvegarde des ressources naturelles. Comment surmonter les difficultés de régénération et de reconstitution de

l'écosystème forestier ? Comment rationaliser des prélèvements (bois énergie, parcours, défrichements,...) sans priver les usagers d'une source de subsistance ? Comment lutter contre les adversités majeures : incendies, dépérissements, prédateurs ? Ce sont là les défis que la région est appelée à relever selon une approche intégrée et participative pour valoriser le capital forestier dans une logique de durabilité.

La biodiversité

La région est globalement composée de deux grands milieux naturels, les forêts et les oasis, qui font l'objet d'actions de préservation menées depuis plus d'une décennie, bien que l'effort déployé reste encore insuffisant. Dans l'espace forestier, les effets des facteurs climatiques conjugués à l'action anthropique due à la surpopulation des bassins versants ne cessent de fragiliser la riche diversité naturelle et de menacer les écosystèmes locaux dans leur durabilité. Quant aux oasis, qui se trouvent fragilisées aussi par la surpopulation humaine, la raréfaction des ressources hydriques et l'ensablement, elles représentent un patrimoine précieux qu'il est urgent de sauvegarder. Aujourd'hui, une plus grande attention est accordée à ces milieux qui abritent, désormais, plusieurs aires protégées (parcs nationaux, sites d'intérêt biologique) et une réserve de biosphère.

Tableau 27: Evolution de la superficie des aires protégées (en ha)

Statut	Parc	1996	2004	2005	2008	2015
Parcs Nationaux créés	Parc Ifrane	-	51800	51800	125000	500 000 (réserve de biosphère de la cédraie)
	Parc Haut Atlas Oriental	-	50000	50000	50000	
	Parc Khénifra	-	-	-	86900	
	total	-	101800	101800	261900	
SIBE identifiés		81850	81850	81850	81850	
Site Ramsar		800	800	67200	67200	

Source : HCEFLD

La pollution de l'air

Dans une région à dominante rurale où les forêts occupent un espace important, il ne devrait pas y avoir de problèmes majeurs de pollution de l'air. Les émissions globales des gaz à effet de serre n'ont pas été évaluées mais, vu son niveau de développement économique, notamment industriel, et son taux d'urbanisation, la région de Meknès-Tafilalet ne semble pas connaître une forte dégradation de l'air. Seule la préfecture de Meknès paraît être touchée par ce phénomène.

Le parc automobile, l'industrie et les décharges publiques de déchets ménagers sont considérés comme les principaux pollueurs de l'air. Meknès concentre, en effet, les 3/4 du parc automobile et consomme les 2/3 des carburants de la région. Les unités industrielles y sont implantées en majorité, ce qui se traduit par une densité relativement importante des polluants atmosphériques. Toutefois, des efforts ont récemment été déployés pour réduire les émanations de ces unités. D'autres unités industrielles ont également adopté des mesures visant à réduire les rejets des polluants gazeux.

Parallèlement à la diminution des pollutions industrielles à Meknès, la préfecture a procédé au déplacement de la décharge publique du périmètre urbain vers la périphérie. La gestion des déchets relève de chaque commune et la collecte semble être relativement bien assurée dans la région (plus de 90%), mais la situation du traitement l'est moins et connaît même beaucoup de retard. A part Meknès, les autres villes ne disposent pas de décharge contrôlée. Ces décharges à ciel ouvert contribuent à l'effet de serre par les émanations du méthane et du CO₂ dues à la fermentation des déchets biodégradables. La production régionale de déchets est de l'ordre de 247 000 t/an. La quantité des émanations est estimée, en 2007, par le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire à 15 650 t/an de méthane et 28 700 t/an de CO₂. Cette quantité est équivalente à celle émise annuellement par un parc de 150 000 véhicules.

Pour le futur, les perspectives de développement des activités industrielles et touristiques de la région, son rythme d'urbanisation et l'expansion du parc automobile laissent présager une augmentation du volume des déchets et des émanations et donc une densification des agents pollueurs. Aussi est-il nécessaire de rester vigilant et de doubler les efforts pour maîtriser les pollutions atmosphériques.

L'accès des populations aux services de base

- L'eau potable

Le secteur de l'eau potable a bénéficié d'une attention particulière de la part des pouvoirs publics, depuis plus d'une décennie, aussi bien au niveau de la production qu'au niveau de la distribution. L'intensification des efforts d'investissement a permis de renforcer les infrastructures de mobilisation et des réseaux d'adduction et de distribution. En milieu urbain, l'alimentation en eau potable est quasi-totale, soit par branchement, soit par bornes fontaines. En revanche, le milieu rural accuse un certain retard malgré les progrès enregistrés, au cours des dernières années, grâce à la mise en œuvre du programme d'alimentation groupée en eau potable des populations rurales (PAGER). Le mode d'accès le plus répandu est plutôt la borne fontaine, le branchement individuel reste limité (18% en 2004) mais en augmentation continue.

Tableau28 : Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural (en %)

Province	2004	2008
Meknès	98	99
AL Hajeb	61	84
Ifrane	81	95
Khénifra	42	61
Errachidia	95	100
Région	76	87

Source : ONEP-Meknès

Ainsi en 2008, selon l'Office National de l'Eau Potable, le taux d'accès à l'eau (alimentation groupée des populations rurales) a été de 87% avec, bien entendu, des inégalités territoriales prononcées. Il est de 61% dans la province de Khénifra et s'élève à 100% dans celle d'Errachidia; entre ces deux extrêmes, se situent la préfecture de Meknès avec 99%, la province d'Ifrane avec 95% et celle d'El Hajeb avec 84%.

- L'assainissement

Les villes de la région connaissent une croissance soutenue et la pression démographique sur l'environnement s'est traduite par l'accroissement du volume des déchets et des rejets d'eaux usées. Le volume de ces derniers est estimé dans la région à 33 Mm³ mais la majeure partie est rejetée en milieu naturel sans traitement. Les effluents constituant ces rejets sont généralement déversés dans des cours d'eau polluant ainsi les eaux de surface et les nappes.

Seule la ville de Meknès utilise une partie de ses eaux usées pour irriguer 1400 ha.

La plupart des villes ne sont pas suffisamment équipées en infrastructures d'assainissement et de traitement des eaux usées. Même si la plupart des villes disposent d'un schéma directeur d'assainissement liquide, leurs réseaux sont globalement en mauvais état par manque de moyens pour les entretenir et les réhabiliter. Le taux de raccordement des logements est relativement satisfaisant puisqu'il s'élevait, en 2004, à 84% en milieu urbain, se situant ainsi au-dessus de la moyenne nationale. En 2008, ce taux est estimé par l'Enquête Nationale sur l'Emploi (HCP) à 87,6%. Dans les provinces d'El Hajeb et d'Errachidia, le recours aux fosses sceptiques est plus fréquent. Ce mode d'élimination comporte, aussi, en cas de non contrôle, des risques de pollution des eaux souterraines.

Peu de villes disposent de stations d'épuration des eaux usées. Celles-ci sont déversées directement dans les ravins des périphéries ou les fosses sceptiques contribuant ainsi à la pollution des nappes et des cours d'eau de la région. A Meknès et en aval de Khénifra et d'Errachidia, la capacité d'autoépuration est largement dépassée. Il y a là un défi que les collectivités locales seules ne peuvent relever, du moins à un horizon proche. Tous les acteurs de développement, et plus particulièrement l'Etat, sont appelés à apporter leur concours pour accélérer la mise en place de dispositifs de traitement des eaux usées.

- L'habitat salubre

Le secteur de l'habitat fait l'objet d'une attention particulière aussi bien de la part de l'Etat que des collectivités locales et des promoteurs privés. Au cours des dernières années, l'Etat a renforcé la capacité des organismes publics d'aménagement et de construction au profit des couches sociales à faibles revenus et a multiplié les mesures d'encouragement du secteur privé, à travers la réglementation et la fiscalité notamment, pour la promotion des logements économiques. La région de Meknès-Tafilalet a pu bénéficier des programmes à dominante sociale initiés en particulier par le groupe Al Omrane, organisme public d'aménagement et de construction.

Tableau 29 : Evolution du nombre de ménages recasés par ville objet du programme "Villes sans bidonvilles"

Année	Meknès	El Hajeb	Agouray	Aïn Taoujdat	Ait Yaazem	Azrou	Khénifra
Dec04	1684	0	14	12	136	0	0
Dec05	2126	0				0	0
Dec06	5539	0	150	178	331	0	0
Dec07	5539	0	180	203	447	237	0
Dec08	6168	19	359	388	711	237	38
Juin09	6168	179	359	414	711	237	58
Observations		déclarée ville sans bidonvilles en 2009	déclarée ville sans bidonvilles en 2008		déclarée sans bidonvilles en 2008	déclarée ville sans bidonvilles en 2007	

Source : Inspection régionale de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace.

Les efforts déployés par les organismes publics, les administrations déconcentrées et les collectivités locales ont permis de réduire le déficit en logements et de résorber l'habitat insalubre. Selon le RGPH de 2004, ce type d'habitat abritait 6,5% des ménages dans la région. Ainsi, pour lutter contre ce phénomène, l'un des principaux programmes lancés par l'Etat est le programme « villes sans bidonvilles» dont la réalisation s'étale sur la période 2004-12. Dans ce cadre, la région a pu recaser 8.126 ménages sur les 10.450 concernés par le programme. Il reste donc 2.324 ménages à recaser dans un proche avenir.

2- Contraintes

Les principales contraintes liées au développement durable peuvent être résumées comme suit:

- lenteur enregistrée en matière de promulgation et d'application des textes juridiques environnementaux (lois, décrets...);
- retard enregistré en matière d'investissement des infrastructures environnementales de base (assainissement, décharges contrôlées,...);
- retard dans l'adoption d'une Stratégie Nationale de Développement Durable;
- impacts et manque de capacités pour faire face aux changements climatiques;
- retard des investissements en matière d'environnement à cause des capacités financières, techniques et humaines limitées (infrastructure et équipements de base pour les populations, incitations,...);

- analphabétisme ;
- pressions humaines qui se font importantes sur les ressources naturelles à cause de la pauvreté, de la croissance démographique ;
- modes de vie de la population ;
- insuffisance de la sensibilisation en vue de changer les comportements des citoyens et des acteurs socio économiques vis-à-vis de l'environnement, etc.

Les principales contraintes spécifiques aux forêts :

- la topographie accidentée, les conditions climatiques contraignantes et l'étendue de la région rendent difficile l'exercice des activités de contrôle et de surveillance du patrimoine forestier ;
- l'état de dégradation avancée des écosystèmes naturels (pression anthropique et dépérissement de la cédraie) ;
- la précarité des conditions de vie des populations et leur dépendance accrue vis-à-vis des ressources forestières ;
- l'insuffisance des opportunités alternatives à l'exploitation inappropriée des ressources forestières de nature à favoriser le développement humain.

3- Stratégies à renforcer

Pour atténuer la détérioration des milieux naturels et lutter contre la déperdition des ressources rares, des stratégies d'intervention sont lancées par l'Etat et déclinées en programmes d'action. Il s'agit en particulier du Plan d'Action National pour la Protection de l'Environnement (PANE) et du plan forestier national (PFN). Ces programmes correspondent parfaitement aux cibles visant à assurer un environnement durable ; il s'agit donc de les concrétiser et, si possible, accélérer leur réalisation.

Le PANE

Le département ministériel chargé de l'environnement a mis en œuvre une stratégie environnementale comportant les sept programmes suivants :

- la protection et la gestion durable des ressources en sol et la lutte contre l'érosion ;
- la protection et la gestion durable des milieux naturels et particulièrement les forêts, les oasis et le littoral : gestion durable de la biodiversité ;
- la protection de l'air et la promotion des énergies renouvelables (développement de ces énergies et amélioration de la qualité des produits pétroliers) ;

- la protection et la gestion durable des ressources en eau : gestion intégrée de ces ressources, amélioration de la gestion de l'eau souterraine, conditions d'accès à l'eau, et lutte contre la pollution ;
- l'amélioration de l'environnement urbain et périurbain : développement des programmes d'assainissement liquide et solide ;
- la prévention des catastrophes naturelles et des risques technologiques majeurs: amélioration de la connaissance de ces risques ;
- la gestion et la communication environnementales.

Le plan forestier national

Le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification a élaboré une stratégie du développement du secteur forestier (PFN) dont la mise en œuvre est conduite selon une approche territorialisée et participative. Celle-ci a permis de mobiliser les différents acteurs et partenaires concernés par la mise en œuvre des programmes et de les impliquer dans l'identification et la réalisation des projets. La démarche poursuivie consiste à rechercher tous les mécanismes participatifs susceptibles de favoriser la responsabilisation des acteurs concernés dont la population usagère. De ce fait, les actions prévues dans ce cadre pourraient subir des ajustements ou modifications en fonction des accords conclus avec les populations.

Le programme régional

Un programme régional décennal a été élaboré pour la période 2005-14. Compte tenu des caractéristiques de la région, de ses contraintes et des axes de développement tracés, ce programme axé sur la reconstitution et la conservation des peuplements par le biais de la régénération et des reboisements, est considéré comme prioritaire. Il comprend 13 projets structurants avec un programme annuel de 120 MDH touchant tous les écosystèmes forestiers et 60% des communes rurales de la région. Il inclut des projets dont la réalisation pourrait être assurée à travers des mécanismes partenariaux ou contractuels permettant une adaptation à chaque situation et à chaque catégorie de projets. La démarche poursuivie s'appuie sur la responsabilisation des acteurs locaux, leur implication dans la définition de la consistance des projets, la contractualisation entre les différents partenaires et la reddition des comptes. Ce travail a également intégré et synthétisé les grands projets de la zone (Projet Ifrane, Projet Khénifra, Projet GEF et DRI-Forêt) en vue d'en faire un programme d'ensemble cohérent et classé par ordre de priorité.

Tableau 30 : Evolution des indicateurs

Cibles	Indicateurs	1994	2004	2008	2015
Cible 18 : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et veiller à la préservation de la biodiversité en inversant la tendance à la déperdition des ressources environnementales	Proportion des zones forestières	8%	8%	8%	8%
	Superficies annuelles moyennes reboisées (en ha)	(1990) 866	2033	4070	
	Superficie des aires protégées pour préserver la biodiversité (en ha)	(1996) 82650	184450	41095	500 000 ha Réserve de biosphère de la cédraie
Cible 19: Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, les pourcentages de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre et à un meilleur système d'assainissement	Proportion de la population branchée au réseau ou ayant accès à une source d'eau salubre	(1999)	(2001)	(2008)	
	Urbain*	95,4	96,8	96,6	87
	Rural**		76	87	55
	Proportion des ménages urbains ayant accès à un réseau d'évacuation des eaux usées*	(1999)	(2001)	(2008)	
		83,9	87,0	87,6	
Cible 20 : Éliminer, d'ici à 2020, en milieu urbain toutes les formes d'habitats qui ne répondent pas aux critères de sécurité	Proportion de la population urbaine habitant les bidonvilles et l'habitat sommaire	8,1	6,5		4,1
	Ménages urbains propriétaires de leur logement (en %)*	(1999) 61,7	(2001) 61,0	(2008) 68,6	

(*) : Enquête nationale sur l'emploi (HCP) ; (**) : ONEP-Meknès

Tableau 31: Capacité de suivi et d'évaluation de la situation

	Fort	Moyen	Faible
Capacité de collecter les données	X		
Qualité de l'information récente		X	
Capacité à suivre l'information statistique		X	
Capacités à l'analyse statistique		X	
Capacités à incorporer l'analyse statistique dans les mécanismes d'élaboration des politiques de planification et d'allocation des ressources		X	
Mécanismes de suivi et d'évaluation		X	

Tableau 32 : Aperçu de la situation

L'objectif sera-t-il atteint à l'horizon 2015 ?			
Probablement	Potentiellement	Invraisemblablement	
Etat de l'environnement favorable			
Fort	Moyen	Faible mais s'améliorant	Faible

Liste des acronymes

AMO	Assurance Maladie Obligatoire
APD	Aide Publique au Développement
CEDAW	Convention pour l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes
CSU	Centre de Santé Urbain
CSR	Centre de Santé Rural
EDS	Enquête sur la Démographie et la Santé
EPSF	Enquête sur la Population et la Santé Familiale
Forêt-DRI	Projet de développement intégré des zones forestières et péri-forestières dans le Haut Atlas oriental
GEF	Gestion des aires protégées dans les provinces de Khénifra et d'Errachidia
GILAV	Gestion Intégrée de la Lutte Anti Vectorielle
IDH	Indice de Développement Humain
INDH	Initiative Nationale pour le Développement Humain
IRA	Insuffisance respiratoire aigue
IST	Infection Sexuellement Transmissible
HCEFLD	Haut Commissariat aux Eaux et forêts et à la Lutte contre la Désertification
HCP	Haut Commissariat au Plan
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONE	Office National d'Electricité
ONG	Organisations Non Gouvernementales
ONEP	Office National d'Eau Potable
ORS	Observatoire Régional de la Santé
PAGER	Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau potable des Populations Rurales
PANE	Plan d'Action National pour la Protection de l'Environnement
PCIME	Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant
PERG	Programme d'Electrification Rurale Global
PIB	Produit Intérieur Brut
PLMD	Plan de Lutte contre les Maladies Diarrhéiques
PNI	Programme National d'Immunsation
PPA	Parité de Pouvoir d'Achat
PSN	Plan Stratégique National
RAMED	Régime d'Assistance Médicale aux Economiquement Démunis
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SEPA	Stratégie d'Élimination du Paludisme
SIBE	Site d'Intérêt Biologique et Environnemental
SIDA	Syndrome d'Immunodéficienc Acquis
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UPB	Unité Petit Bétail
TEP	Tonne Equivalent Pétrole
VIH	Virus d'Immunodéficienc Humaine

